



# Militaires *et mutualistes*



**Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2020**

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

Unéo, la mutuelle  
des forces armées  
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE  
DIRECTIONS & SERVICES  
Référéncée  
Ministère des Armées



Santé  
Prévoyance  
Prévention  
Accompagnement social



Votre force mutuelle

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <p>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</p>	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

Pour toute demande relative au rapport, merci de contacter le service contrôle interne à l'adresse suivante : [servicecontrôleinterne@groupe-uneo.fr](mailto:servicecontrôleinterne@groupe-uneo.fr)



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION  
FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

## Table des matières

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>6</b>
<b>SYNTHESE.....</b>	<b>7</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS.....</b>	<b>10</b>
A.1 ACTIVITE .....	10
A.1.1 Les missions fondatrices.....	10
A.1.2 Expérience d'Unéo dans le secteur concerné .....	10
A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION.....	11
A.2.1 Evolution des cotisations.....	11
A.2.2 Evolution des prestations.....	11
A.2.3 Evolution du P/C .....	11
A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS .....	12
A.3.1 La répartition des instruments financiers d'Unéo en 2019 .....	12
A.3.2 Les résultats financiers d'Unéo en 2019 .....	13
A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES .....	14
A.5 AUTRES INFORMATIONS.....	14
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>15</b>
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE .....	15
<b>B.1.1 Organisation de la gouvernance au sein d'Unéo .....</b>	<b>15</b>
<b>B.1.2 Présentation des acteurs.....</b>	<b>16</b>
<b>B.1.3 Politique de rémunération.....</b>	<b>22</b>
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE.....	22
<b>B.2.1 Description du processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité.....</b>	<b>23</b>
B.2.1.1 Evaluation de l'honorabilité .....	23
B.2.1.2. Evaluation des compétences .....	23
B.2.1.2.a Pour l'administrateur d'Unéo .....	23
B.2.1.2.b Pour le(s) dirigeant(s) effectif(s) d'Unéo et les fonctions clés .....	24
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE.....	26
<b>B.3.1 Présentation du système de gestion des risques.....</b>	<b>26</b>
<b>B.3.2 Suivi et pilotage du dispositif .....</b>	<b>28</b>
<b>B.3.3 Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS).....</b>	<b>28</b>
B.3.3.1 Eléments généraux de gouvernance liés à l'ORSA/EIRS au sein d'Unéo .....	28
B.3.3.2 Vision globale de la démarche ORSA au sein d'Unéo .....	30
<b>B.3.4 Déclaration sur la fréquence d'approbation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC).....</b>	<b>30</b>



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

<b>B.3.5 Déclaration expliquant comment l'entreprise a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte tenu de son profil de risque ainsi que les interactions entre la gestion de ses fonds propres et son système de gestion des risques.....</b>	<b>31</b>
<b>B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>31</b>
<b>B.4.1 La politique de contrôle interne.....</b>	<b>31</b>
<b>B.4.2 Le système de contrôle interne .....</b>	<b>31</b>
<b>B.4.3 Description de la mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité .....</b>	<b>33</b>
<b>B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE .....</b>	<b>34</b>
<b>B.5.1 La politique d'audit interne.....</b>	<b>34</b>
<b>B.5.2 L'audit interne dans le dispositif de contrôle interne .....</b>	<b>34</b>
<b>B.6 FONCTION ACTUARIELLE .....</b>	<b>35</b>
<b>B.7 SOUS-TRAITANCE.....</b>	<b>35</b>
<b>B.8 AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>36</b>
<b>C. PROFIL DE RISQUE .....</b>	<b>37</b>
<b>C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION .....</b>	<b>37</b>
<b>C.2 RISQUE DE MARCHE .....</b>	<b>38</b>
<b>C.3 RISQUE DE CREDIT .....</b>	<b>38</b>
<b>C.4 RISQUE DE LIQUIDITE .....</b>	<b>38</b>
<b>C.5 RISQUE OPERATIONNEL.....</b>	<b>38</b>
<b>C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein d'Unéo .....</b>	<b>38</b>
<b>C.5.2 Cartographie des risques d'Unéo.....</b>	<b>40</b>
<b>C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....</b>	<b>40</b>
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE .....</b>	<b>42</b>
<b>D.1 ACTIFS .....</b>	<b>42</b>
D.1.1 Les actifs corporels et incorporels .....	43
D.1.2 Les actifs financiers .....	43
D.1.2.1 Les principes.....	43
D.1.2.2 Les règles.....	43
D.1.3 Montants recouvrables au titre de la réassurance .....	44
D.1.4 Les créances .....	44
D.1.5 Les impôts différés actifs .....	44
<b>D.2 PROVISIONS TECHNIQUES .....</b>	<b>45</b>
D.2.1 Lob 1 – Frais médicaux (Santé Non similaire à la vie - NSLT).....	45
D.2.2 Lob 2 - Indemnité journalière .....	46
D.2.3 Lob 33 - Santé (Similaire à la vie – SLT).....	48
D.2.4 Lob 30 - Vie avec participation aux bénéfices .....	49
<b>D.3 AUTRES PASSIFS.....</b>	<b>51</b>
<b>D.4 METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES.....</b>	<b>52</b>



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

D.5 AUTRES INFORMATIONS.....	53
<b>E. GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>54</b>
E.1 FONDS PROPRES.....	54
E.1.1 Evolution des fonds propres S2.....	54
E.1.2 Passage des fonds propres en vision sociale (S1) à une vision prudentielle (S2).....	55
E.1.3 Eléments de gouvernance liés à la gestion des fonds propres.....	55
E.1.4 Autres informations.....	56
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	56
E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR) .....	56
E.2.2 Minimum de capital requis (MCR).....	58
E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	59
E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE .....	59
E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM REQUIS ET NON-RESPECT DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	59
E.6 AUTRES INFORMATIONS .....	59
<b>ANNEXES A.....</b>	<b>60</b>
Acronymes .....	60
Définitions.....	61
<b>ANNEXES B.....</b>	<b>63</b>
.....	79

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <p>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</p>	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

## PREAMBULE

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF autrement appelé en anglais SFCR – *Solvency and Financial Condition Report*) est la version publique du reporting narratif.

Ce rapport relève directement de la responsabilité du conseil d'administration de la mutuelle. Il reste néanmoins l'affaire de l'ensemble de toutes les parties prenantes de l'organisme.

Le présent rapport a fait l'objet d'une délibération et d'une approbation par le conseil d'administration lors de sa séance du 07 avril 2021.



	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <p>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</p>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## SYNTHESE

### Activité et résultats

Avec un peu moins d'1 million de personnes protégées, 617 collaborateurs et 526,2 M€ de cotisations nettes, Unéo constitue la 1<sup>ère</sup> mutuelle de la Défense. Elle est la mutuelle de la communauté militaire, référencée par le ministère des Armées pour assurer la protection sociale des militaires. Née en 2008 de la fusion de l'activité santé de la Caisse Nationale du Gendarme (CNG), de la Mutuelle Nationale Militaire (MNM) et de la Mutuelle de l'Armée de l'Air (MAA), Unéo propose une couverture santé globale à l'ensemble des forces armées (terre, air, mer, gendarmerie, directions et services) et ce, que les militaires soient en activité, en deuxième carrière, réservistes ou retraités, ainsi qu'à leur famille en France, outre-mer et à l'étranger. Près de 90 % du personnel militaire de la gendarmerie, de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et des services communs lui font aujourd'hui confiance. Son ambition : protéger ceux qui ont fait le choix de protéger les autres.

En complément de l'offre santé Unéo, la Caisse Nationale du Gendarme (CNG), la Mutuelle Nationale Militaire (MNM) et la Mutuelle de l'Armée de l'Air (MAA), mutuelles d'accompagnement social soumises aux dispositions du livre III du code de la mutualité, ont pour mission de soutenir les familles dans toutes les étapes de leur vie, en leur offrant des services axés sur la proximité (aides sociales, aides au logement, prestations exceptionnelles).

### Une année 2020 sous le signe de la résilience et du service à notre communauté

En dépit de la pandémie, les collaborateurs d'Unéo ont accompli de nombreuses réalisations en droite application du plan stratégique !

- S'appuyant sur identité et notre logo rénovés, nous avons su démontrer notre engagement envers notre communauté avec des décisions exceptionnelles -et inédites - dans le domaine de la santé et la prévoyance avec
  - o les opérations « jeunes engagés » et « 1<sup>ère</sup> ligne » : nous avons considéré que tout militaire, même non adhérent à Unéo, pouvait se considérer comme couvert entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet dès lors qu'il n'était pas déjà affilié à une mutuelle. L'objectif était de démontrer notre engagement sans faille vers la communauté en période de crise.
  - o Le « geste solidaire » : le remboursement d'une partie significative des cotisations a été réalisé auprès de la quasi-totalité de nos adhérents.
  
- Le passage de nos effectifs en télétravail en moins de trois jours lors du 1<sup>er</sup> confinement a constitué une performance exceptionnelle et qui a permis de ne pas avoir de rupture ni de traitement ni de relation adhérent. Dans la continuité, un accord collectif sur le télétravail a été signé au 2<sup>nd</sup> semestre de façon à intégrer ce mode de fonctionnement dans notre activité courante.
  
- L'implication de notre mutuelle auprès de nos adhérents : appels téléphoniques auprès des personnes isolées, appui des personnels du SSA, etc. démontrant ainsi notre capacité à personnaliser notre engagement.
  
- Le champs de la mutuelle s'élargi progressivement avec la mise en place de « solutions du quotidien » qui ont pour objet d'apporter à nos adhérents des réponses à leurs besoins : assurance emprunteur sans exclusion, attention soutenue aux problématiques d'audition, de surpoids ou de récupération, partenaires avec des solutions de pouvoir d'achat. Ainsi, les éléments suivants se concrétisent via
  - o « Engagés avec Unéo » : avec des dispositifs d'accompagnement et de prévention sur l'audition, le surpoids et l'obésité, les thérapies alternatives, etc.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

- « Avantage avec Unéo » : des dispositifs de pouvoir d'achat.
- Le succès de la dématérialisation se confirme avec plus de 400 000 espaces adhérents créés et plus de 180 000 téléchargements de l'application mobile ;
- Un travail conséquent a été réalisé par la DTF pour piloter les éléments économiques au fil de la crise et en simuler les impacts, démontrant une bonne maîtrise de ces informations
- La gestion est désormais aux standards du marché.

Tous, nous avons œuvré à la réalisation de notre stratégie « Unéo 2024, Rassembler et Conquérir » afin d'être là... « *Être là pour tous ceux qui concourent à l'intérêt national* » est l'ambition d'Unéo.

### Une année d'exception

L'année atypique 2020 a donné à la Mutuelle l'occasion de démontrer sa solidarité, non seulement à l'égard de ses adhérents (non répercussion de l'intégralité de la taxe Covid, 0 % d'augmentation ; et surtout le geste solidaire de remboursement de cotisation) mais aussi à l'égard de l'ensemble de la communauté avec les opérations « Jeunes engagés » et « Première ligne ».

Notre position de première mutuelle de la Défense est renforcée avec un démarrage solide vers la prévoyance. Les cotisations et les frais (17,1 %) d'Unéo restent encore très significativement inférieurs à la moyenne des assureurs et des autres mutuelles.

Sur la période de référence, les indicateurs de référence pour Unéo sont les suivants :

Indicateurs de référence	31/12/2020	31/12/2019	Evolution (%)
Cotisations nettes perçues (K€)	526 246	555 828	-5%
Prestations nettes (K€)	428 032	455 599	-6%
Fonds propres éligibles (K€)	410 271	400 900	2%
SCR (K€)	175 448	164 493	7%
MCR (K€)	43 862	41 123	7%
Taux de couverture du SCR	234%	244%	-10 pts
Taux de couverture du MCR	935%	975%	-40 pts

Les indicateurs présentés dans cette synthèse sont spécifiés dans la suite du rapport.

L'intégralité des fonds propres d'Unéo sont classés en *Tier 1*.

Le taux de couverture est calculé sans application d'un ajustement égalisateur et sans application d'une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque.

## Gouvernance



	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

Conformément aux exigences de la directive européenne Solvabilité 2, le Président du conseil d'administration ainsi que le directeur général sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les dirigeants effectifs de la mutuelle.

## Profil de risque

Dans le cadre de l'évaluation de l'exigence de capital, Unéo met en œuvre la formule standard prévue par la réglementation Solvabilité 2. L'ensemble des spécifications techniques utilisées par la mutuelle pour le calcul de son SCR est issu du règlement délégué (UE) 2015/35 et du règlement délégué (UE) 2019/981 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35.

L'approche développée pour calculer le SCR formule standard est modulaire afin de répondre au besoin spécifique de chaque type de risque.

Le cadre d'appétence aux risques de la mutuelle a été affiné en 2018 et validé lors de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2020.

Le rapport ORSA a été validé lors de la réunion du conseil d'administration du 19 Novembre 2020.

## Valorisation à des fins de solvabilité

Dans le cadre de la valorisation des actifs et des passifs de la mutuelle selon la norme « Solvabilité 2 », ces derniers sont établis en valeur économique.

S'agissant des actifs, les placements sont valorisés en valeur boursière pour tenir compte des plus ou moins-values latentes. Les actifs incorporels de la mutuelle ont été valorisés à zéro.

S'agissant des passifs, les provisions techniques sont égales à la somme de la meilleure estimation « *Best Estimate* » (BE) de la valeur des engagements de la mutuelle et de la marge pour risque.

Un calcul d'impôts différés est effectué sur la base des écarts entre les valeurs attribuées aux actifs et passifs conformément aux normes « Solvabilité 2 » et les valeurs imputées à ces mêmes actifs et passifs en normes sociales françaises.

## Gestion du capital

Unéo n'a pas eu de changement important concernant la gestion de son capital au cours de l'année 2020.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## A. ACTIVITE ET RESULTATS

### A.1 Activité

Unéo est une mutuelle qui est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.

Unéo est concernée par les lignes d'activité 1 (Santé – Frais médicaux), 2 (Santé – Indemnité de revenu), 30 (Vie avec participation aux bénéficiaires) et 33 (Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie liées aux engagements d'assurance santé).

Pour son contrôle, Unéo est soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR - 4 place de Budapest CS 9245975436 Paris cedex 09).

L'adresse du siège social d'Unéo est 48, rue Barbès 92544 Montrouge cedex.

L'ensemble de l'activité d'Unéo se situe en France.

Première mutuelle de la défense et deuxième mutuelle de la fonction publique, Unéo gère la protection sociale complémentaire d'un peu moins d'1 million de personnes, les militaires des quatre forces armées et des directions et services communs en activité de service ou retraités, et leur famille.

Unéo s'appuie sur une expertise militaire et mutualiste de quelque 130 ans pour garantir aux militaires et à leur famille une protection sociale de qualité.

Engagée auprès de ses adhérents, la mutuelle œuvre au quotidien pour leur proposer des services novateurs – réseaux de soins, parcours optique en ligne, analyse des devis...- qui leur facilitent l'accès aux soins et les aident à maîtriser leur budget.

Véritable mutuelle professionnelle, en phase avec son temps, Unéo souhaite s'adapter aux évolutions spécifiques de son environnement tout en préservant les valeurs militaires et mutualistes.

Avec un peu plus de 526,2 millions d'euros de cotisations nettes annuelles, Unéo dispose d'une large puissance financière et d'une solidité reconnue pour protéger ses adhérents dans la durée et améliorer en permanence le service rendu, dans un secteur en pleine mutation soumis à des règles financières toujours plus contraignantes.

Depuis l'exercice 2015, le commissariat aux comptes et l'audit externe sont confiés au Groupe RSA membre indépendant de *Crowe Horwath International* (11-13 avenue de Friedland 75008 Paris).

#### A.1.1 Les missions fondatrices

Unéo s'engage au quotidien pour garantir une protection de qualité à tous ses adhérents, y compris aux plus fragiles.

Quelle que soit leur situation et celle de leur famille, les adhérents bénéficient d'une protection sociale qui comprend la santé, la prévoyance, la prévention et l'accompagnement social, et intègre dans chacune de ses garanties : remboursement des soins, assistance et garanties spécifiques aux militaires en activité.

#### A.1.2 Expérience d'Unéo dans le secteur concerné

##### A.1.2.1 La spécificité militaire

Unéo propose une protection complète et spécifique dédiée à tous les membres de la communauté militaire, sans distinction d'âge, de situation familiale ou de santé : les militaires en activité de service, en reconversion, en deuxième carrière, les réservistes ou retraités, ainsi que leur famille en France comme à l'étranger.

Créée par des militaires pour des militaires et gouvernée par des militaires, Unéo a acquis une connaissance intime des besoins particuliers de la communauté militaire en termes de garanties santé-prévoyance, de politique de prévention et d'action sociale. Grâce au référencement accordé par le ministère pour les militaires le 1er janvier 2011, renouvelé pour les militaires et étendu aux civils de la défense fin 2017, Unéo continue à



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

parfaire sa compréhension des attentes des militaires, des anciens militaires et de leur famille afin de proposer une réponse toujours plus en phase avec leurs besoins pour près d'un million de personnes protégées.

## A.2 Résultats de souscription

### A.2.1 Evolution des cotisations

En raison des difficultés induites par la crise sanitaire, le conseil d'administration a voulu prendre le 10 décembre 2020 une décision solidaire exceptionnelle, arrêtant ainsi le principe d'un remboursement de cotisations versé au tout début de janvier 2021. La baisse affichée est corrélée à ce geste.

Cotisations nettes en K€	2020	2019	Variation
<b>TOTAL</b>	<b>526 246</b>	<b>555 828</b>	<b>-5%</b>

### A.2.2 Evolution des prestations

Le montant total des prestations versées sur 2020 s'élève à 428 millions d'euros, en baisse de 6 %.

Prestations nettes en K€	2020	2019	Variation
<b>TOTAL</b>	<b>428 032</b>	<b>455 599</b>	<b>-6%</b>

L'exercice 2020 est complètement atypique en raison de la crise sanitaire, le premier confinement ayant entraîné un ralentissement particulièrement significatif de la consommation médicale.

Le tableau ci-dessus intègre des charges prévisionnelles de 13,5 M€ au titre de la contribution Covid 19 exigible en janvier 2021, et de 6,9 M€ au titre de la contribution exigible en janvier 2022, conformément aux recommandations de l'ANC ( Autorité des Normes Comptables ).

### A.2.3 Evolution du P/C

Toujours dans l'objectif de servir au mieux les adhérents, le souci de redistribution aux adhérents synthétisé par le ratio prestations / cotisations (P/C) reste élevé avec une cible maintenue à hauteur de 82 %.

Si le P/C brut de 68,9 % peut paraître faible, cela est principalement lié aux taxes et notamment la TSA fusionnée au taux de 13,27 %. Une fois ces taxes neutralisées, le P/C net de taxes passe à 81,3 %, en légère diminution par rapport à 2019.

Si l'on tient compte de l'action sociale et des autres services comme les aides obsèques-décès et naissance, mais aussi les produits d'assurance gérés pour compte de tiers que sont l'IMA et le Mutex, ou encore des cotisations aux fédérations permettant l'accès de nos adhérents aux centres de soins, le P/C atteint alors 82,2 %



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

	2020	2019	2018
P/C brut	68,9%	70,0%	70,8%
P/C net de taxe	81,3%	82,0%	82,7%
P/C net (y.c. action sociale et autres services)	82,2%	83,0%	83,9%

## A.3 Résultats des investissements

### A.3.1 La répartition des instruments financiers d'Unéo en 2020

#### Placements au 31 décembre 2020

Instruments	Valeur d'acquisition	Valeur de réalisation	Perte ou gain latent
Actions	1 677 840	1 277 840	-600 000
Immobilier et participations rattachées	26 835 514	27 577 533	633 519
Obligations d'entreprises	89 688 157	92 773 605	3 040 988
Obligations d'Etat	59 423 910	62 827 811	3 385 491
OPCVM Actions	65 715 973	69 159 439	3 443 466
OPCVM Alternatif	36 344 047	39 336 043	2 991 996
OPCVM Immobilier	33 303 338	34 389 122	1 085 785
OPCVM Obligataire	82 606 467	86 794 688	4 188 221
Participations BFM	30 744 969	45 242 570	14 497 601
Produits Structurés	14 000 000	12 680 400	-1 319 600
Taux courts - Liquidités	96 116 284	95 883 529	-225 368
<b>TOTAL</b>	<b>536 456 499</b>	<b>567 942 580</b>	<b>31 122 099</b>

Les placements au 31/12/2020 ont généré un gain latent de 5,8 %.

Unéo n'a pas réalisé d'investissement dans des titrisations.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

### Placements au 31 décembre 2019

Instruments	Valeur d'acquisition	Valeur de réalisation	Perte ou Gain Latent
Actions	1 677 840	1 077 840	-600 000
Immobilier et participations rattachées	25 935 514	26 127 382	191 868
Obligations d'entreprises	103 603 621	105 675 285	2 071 664
Obligations d'Etat	56 495 900	60 388 458	3 892 558
OPCVM Actions	95 491 732	98 312 867	2 821 136
OPCVM Alternatif	11 861 761	12 494 894	633 133
OPCVM Immobilier	26 727 804	27 383 972	656 168
OPCVM Obligataire	77 310 431	82 095 437	4 785 006
Participations BFM	30 744 969	42 473 858	11 728 890
Produits Structurés	21 000 000	21 461 500	461 500
Taux courts - Liquidités	38 957 312	38 731 944	-225 368
<b>TOTAL</b>	<b>489 806 883</b>	<b>516 223 436</b>	<b>26 416 553</b>

### A.3.2 Les résultats financiers d'Unéo en 2020

Le résultat financier 2020 – hors frais internes de gestion des placements - est positif à hauteur de 8,4 millions d'euros. Il se décompose comme suit :

	en milliers d'euros		UNEO Direct	CANDRIAM	LFP	31/12/2020	31-12-2019
Revenus des Obligations			1 016	2 682	588	4 286	4 695
Dividendes Actions et Participations			13	-	-	13	461
Revenus Autres Placements			2 977	-	-	2 977	1 635
Revenus OPCVM			-	-	-	-	-
<b>Revenus des placements</b>			<b>4 006</b>	<b>2 682</b>	<b>588</b>	<b>7 276</b>	<b>6 791</b>
Plus ou moins values de cessions des Obligations			378	38	1 008	1 348	469
Plus ou moins values de cessions des Actions			3	-	-	3	481
Plus ou moins values de cessions des OPCVM			1 286	-	15	1 271	4 079
<b>Réalisation des placements</b>			<b>1 667</b>	<b>38</b>	<b>993</b>	<b>2 622</b>	<b>5 029</b>
Provisions et Amortissements sur Obligations			- 81	- 359	- 493	- 933	- 877
<b>Provisions et amortissements sur Obligations</b>			<b>- 81</b>	<b>- 359</b>	<b>- 493</b>	<b>- 933</b>	<b>- 877</b>
Charges de Gestion			- 260	- 230	- 62	- 552	- 618
<b>Résultat Financier avant provisions</b>			<b>5 332</b>	<b>2 055</b>	<b>1 026</b>	<b>8 413</b>	<b>10 325</b>
Provisions Actifs Financiers			12	-	-	12	1 655
<b>RESULTAT FINANCIER (en k€)</b>			<b>5 344</b>	<b>2 055</b>	<b>1 026</b>	<b>8 425</b>	<b>11 980</b>

	<b>RAPPORT NARRATIF</b> RAPPORTEUR SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

#### **A.4 Résultats des autres activités**

Unéo ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

#### **A.5 Autres informations**

Dans cette partie A du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter son activité ou ses résultats et devant être présentée au public n'est à mentionner.



## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

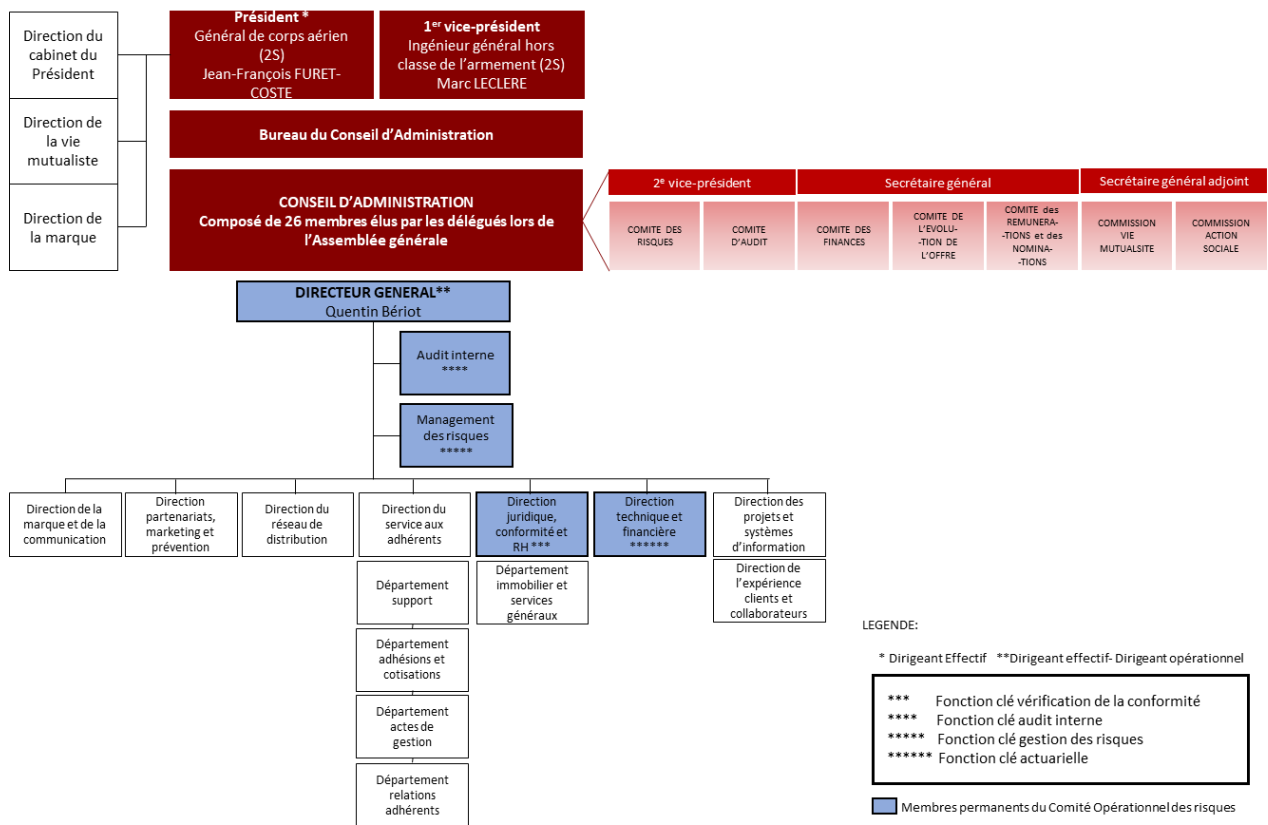
### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1 Organisation de la gouvernance au sein d'Unéo

La représentation politique d'Unéo repose sur un dispositif démocratique dans lequel chaque adhérent peut jouer un rôle dans la chaîne de décisions.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transaction importante avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC), les dirigeants effectifs ainsi que les responsables de fonctions clés.

Au 31 décembre 2020, la structure organisationnelle interne d'Unéo est la suivante :



	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### B.1.2 Présentation des acteurs

Une définition claire des rôles et responsabilités au sein d'Unéo permet d'assurer le contrôle et le suivi des risques. Des « fonctions clés » définies dans la directive Solvabilité 2, et des instances dédiées permettent, grâce à leurs compétences spécifiques, de garantir la fiabilité de la gestion des risques dans le domaine qui leur incombe. L'assemblée générale statue sur toutes les questions qui lui sont réservées par l'article L.114-9 du Code de la Mutualité. Par ailleurs, UNEO respecte la règle des « quatre yeux » disposant de deux dirigeants effectifs : le Président et le Directeur Général.

### Les adhérents

Les membres participants et honoraires élisent leurs représentants, les délégués, qui siègent à l'Assemblée générale.

### L'Assemblée générale (155 délégués)

Les délégués, véritable lien entre les adhérents et la mutuelle, sont au nombre de 155 (au 31/12/2020) et ont la responsabilité d'élire les 26 membres sur les 28 que composent le conseil d'administration d'Unéo.

Présents sur le terrain, ils ont pour mission :

- de faciliter les échanges entre les adhérents et la gouvernance de la mutuelle et de faire vivre l'esprit de solidarité et d'entraide ;
- de participer à la vie démocratique de la mutuelle et de représenter les adhérents à l'Assemblée générale, votant les décisions et contrôlant leur application.

L'assemblée générale se prononce sur les points relevant de sa compétence selon les dispositions de l'article L.114-9 du code de la mutualité.

### Le conseil d'administration (28 membres)

Le rôle du conseil d'administration est de déterminer les orientations stratégiques de la mutuelle et de veiller à leur application.

Le conseil d'administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche d'Unéo.

Il valide les politiques écrites d'Unéo relatives notamment à la gestion des risques, au contrôle interne, à l'audit interne et à l'externalisation conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive européenne dite « Solvabilité II ». Il veille à ce que ces politiques soient mises en œuvre.

C'est au sein de cette instance que sont débattus les sujets qui guident la gestion de la mutuelle et sont suivies les mises en application des résolutions votées lors de l'Assemblée générale. Essentiel et exigeant au regard des responsabilités confiées, le rôle du conseil d'administration est de représenter la communauté des adhérents dans toute sa diversité et de trouver des solutions qui permettent d'atteindre un équilibre entre les intérêts de chacun et ceux de la collectivité protégée par Unéo.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### **Le Président (le général de corps aérien (2S) Jean-François Furet-Coste)**

Nommé par le ministre des Armées, il représente la mutuelle vis-à-vis des tiers. En charge de la stratégie, dont il présente les grandes orientations au conseil d'administration, il organise et dirige les travaux de celui-ci et en rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées. Enfin, il est, l'un des dirigeants effectifs de la mutuelle exigé par la directive européenne Solvabilité 2.

### **Le directeur général (Quentin Bériot)**

La direction générale met en œuvre la stratégie répondant aux orientations politiques prises par le conseil d'administration.

Le directeur général :

- est le dirigeant opérationnel au sens de l'article L.211-14 du code de la mutualité et est le second dirigeant effectif de la mutuelle Unéo nommé par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil d'administration,
- exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci,
- dispose d'une délégation de pouvoirs octroyée par le conseil d'administration.

Le directeur général prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel d'Unéo. Il est notamment chargé de :

- veiller à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession (principe de la personne prudente, des 4 yeux) ;
- proposer et participer à la stratégie globale de gestion des risques d'Unéo ;
- rendre compte aux instances de l'application de la stratégie définie ;
- étudier, préparer, exécuter les décisions du conseil d'administration et les traduire en directives générales ;
- déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le directeur général dispose d'un pouvoir de décision sur l'organisation et d'un accès direct au conseil d'administration.

Il intervient également dans le processus de gestion des risques en participant à l'organisation du dispositif et approuve les niveaux d'appétence, tolérances et limites proposés par la fonction clé de gestion des risques au sein du comité opérationnel des risques (COR) dont il est membre permanent ainsi qu'au comité des risques dont il est invité permanent et auprès du conseil d'administration. Il reçoit les informations essentielles, dans le processus d'escalade des alertes.

Plus spécifiquement concernant l'ORSA, le directeur général intervient sur :

- la planification des exercices ORSA et la validation des aspects opérationnels relatifs à ces exercices (moyens et organisation),
- la supervision, en amont du conseil d'administration, de l'ensemble des composantes des exercices (cadre d'appétence, scénarios de risques et actions de management, plans d'actions induits, rapport ORSA).

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## Les fonctions clés

Le système de gouvernance d'Unéo comprend les fonctions clés suivantes : la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.

Afin de permettre aux fonctions clés de disposer de l'autorité, des ressources et de l'indépendance opérationnelle nécessaires pour mener leurs tâches à bien et rendre des comptes au conseil d'administration et le conseiller, les politiques écrites se rapportant à chacune des fonctions clés prévoient :

- que chaque responsable de fonction clé est directement hiérarchiquement rattaché au dirigeant opérationnel. Chaque responsable de fonction clé doit rendre compte à la fois à ce dernier ainsi qu'au conseil d'administration d'Unéo et tous ont l'obligation de remonter dans les meilleurs délais tout problème majeur rencontré,
- qu'elles bénéficient d'une autorité suffisante et d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires,
- qu'elles ne subissent aucune influence pouvant entraver leur objectivité, impartialité et indépendance.

## Fonction clé de la gestion des risques

En matière de gestion des risques, le dispositif mis en place au sein d'Unéo s'appuie sur les composantes suivantes :

- les directions opérationnelles, « propriétaires » de risques,
- le comité opérationnel des risques (COR), assumant le rôle de fonction clé gestion des risques,
- le comité des risques et le comité d'audit,
- le responsable de la fonction clé gestion des risques,
- le dirigeant opérationnel, également dénommé directeur général,
- le conseil d'administration.

Ce dispositif vise à remplir les objectifs suivants :

- identifier et suivre les risques,
- mesurer le profil de risque d'Unéo et valider sa conformité au positionnement stratégique de l'entreprise,
- définir un cadre d'appétence reflétant les objectifs et contraintes d'Unéo sur son horizon de pilotage,
- décliner ce cadre d'appétence en limites de risques opérationnelles, permettant la mise en œuvre de processus d'alerte quant aux différents risques suivis.

La démarche poursuivie est cyclique et fait intervenir l'ensemble des acteurs de la mutuelle. L'ORSA implique directement le conseil d'administration et est au centre du système de gestion des risques.

Les rôles et les missions de la fonction gestion des risques ainsi que l'organisation du système de gestion des risques au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

## Fonction clé de la vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est intégrée au système de contrôle interne d'Unéo. Elle est l'une des composantes du deuxième niveau de contrôle.

Afin de garantir une appréciation objective du niveau de conformité de la mutuelle, la fonction de vérification de la conformité est indépendante de toute fonction commerciale ou opérationnelle.

Les principales missions de la fonction de vérification de la conformité sont :

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

- de conseiller les membres de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice,
- d'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de conformité.

Les rôles et les missions de la fonction de vérification de la conformité ainsi que l'organisation du dispositif de conformité au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

### Fonction clé de l'actuariat

Au sens des orientations de l'EIOPA portant sur le système de gouvernance, la raison d'être de la fonction actuarielle est de fournir une mesure d'assurance de la qualité par des conseils actuariels techniques d'experts. Cette mesure de qualité sous-tend la segmentation des tâches de production, de validation et d'analyses.

Les principales missions de la fonction actuarielle sont :

- de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles,
- de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles,
- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions,
- de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en intervenant sur la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital, au titre de l'évaluation des risques et de la solvabilité,
- d'émettre un avis sur la politique de souscription,
- d'émettre un avis sur la politique de réassurance,
- de mettre en œuvre le rapport actuariel,
- de contribuer à l'élaboration des rapports narratifs.

Les rôles et les missions de la fonction actuarielle ainsi que son organisation au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

Le rapport actuariel de clôture 2019 a jugé suffisant le niveau de provisions techniques et adéquates les politiques de réassurance et de souscription.

### Fonction clé de l'audit interne

La fonction d'audit interne assure une fonction de vérification indépendante et objective qui donne à Unéo une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des risques relatifs à l'activité de l'entreprise (d'un point de vue économique, humain, technique, qualitatif...). Elle apporte ses conseils pour améliorer les différents processus en vue d'en renforcer leur efficacité.

Le périmètre d'intervention de la fonction audit interne s'étend à l'ensemble de l'organisation. Elle exerce une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Les missions de l'audit interne permettent notamment de :

- identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux d'Unéo et de ses métiers ;



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

- évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles (procédures, instructions, etc...) par rapport à leur conformité avec les règles, normes, lois et réglementations en vigueur ;
- évaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière ;
- vérifier l'efficacité du domaine audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites (comptables, financières, de gestion...)
- identifier des pistes d'amélioration et des recommandations pour conduire l'entreprise vers le progrès ;
- participer, le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par la direction générale ;
- Conforter les bonnes pratiques observées pour encourager les équipes et capitaliser ces pratiques dans l'entreprise.

Les rôles et les missions de la fonction audit interne ainsi que son organisation au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

### **Le 1er Vice-président (l'ingénieur général hors classe de l'armement (2S) Marc Leclère)**

Il seconde le Président et le remplace en cas d'empêchement. Il est également président du comité des risques.

### **Le 2ème Vice-président**

Il est en charge de la représentativité politique et institutionnelle de la mutuelle.

### **Le secrétariat général**

Il supervise l'organisation de la vie institutionnelle d'Unéo. Il vérifie que la mutuelle respecte les dispositions légales et statutaires et coordonne les actions des comités et commissions.

### **Le bureau du conseil d'administration**

Il instruit les dossiers en vue de les présenter au conseil d'administration. Il s'occupe plus particulièrement des sujets stratégiques et évalue leur degré de maturité. C'est également lui qui veille à la bonne mise en œuvre de Solvabilité 2.

#### **Membres du bureau du conseil d'administration**

- Président du conseil d'administration ;
- 1<sup>er</sup> Vice-président / Président du comité des risques ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-président ;
- Secrétaire général ;
- Secrétaire général adjoint ;
- Président du comité d'audit ;
- Président du comité des finances ;
- Président du comité de l'évolution de l'offre ;
- Président de la commission sociale ;
- Président de la commission de la vie mutualiste.



	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

### Le comité des risques

Le comité des risques a été créé en mai 2018.

Le rôle de ce comité spécialisé est de conseiller le conseil d'administration et de placer la gestion des risques au cœur du pilotage de la mutuelle.

En étroite collaboration avec le directeur général et les responsables des fonctions clés qui en sont membres invités permanents, le comité des risques favorise la transversalité entre les différents comités et les opérationnels.

La mission générale du comité des risques est d'appréhender les risques attachés aux décisions relevant du conseil d'administration. Dans ce cadre, il assure le suivi de tous les risques, financiers, assurantiels, stratégiques, réglementaires, opérationnels, environnementaux et il vérifie l'efficacité du système chargé de les gérer.

### Le comité d'audit

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- des travaux des commissaires aux comptes et de leur indépendance ;
- des missions de l'audit interne et de l'audit externe.

### Le comité des finances

Dans le cadre de ses attributions, le comité est chargé de :

- donner son avis sur la préparation du budget ;
- suivre trimestriellement l'exécution budgétaire de la mutuelle ;
- proposer au conseil d'administration et suivre la politique d'allocation stratégique des actifs en adéquation avec le passif ;
- surveiller l'efficacité de la gestion des placements.

### Le comité de l'évolution de l'offre

Il a pour mission de proposer au conseil d'administration une politique générale de l'évolution de l'offre santé, prévoyance, prévention et autres garanties et services et, le cas échéant, son ajustement. Il veille également à sa mise en œuvre, en tenant compte du contexte stratégique actuel et futur de la mutuelle.

### Le comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations intervient dans les trois domaines suivants :

- le suivi des indemnités de fonctions permanentes des administrateurs ;
- les rémunérations ;
- les nominations.

Pour chacune de ces trois missions, la composition du comité et la fréquence des réunions sont différentes

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### La commission sociale

Son rôle principal est de proposer au conseil d'administration une politique globale d'accompagnement social au profit des populations fragilisées. Elle est aussi chargée de suivre sa mise en œuvre en s'appuyant sur des études, des relevés statistiques, des anticipations de leurs besoins futurs. Elle est également responsable de la gestion du fonds social et de la délivrance ou non d'un montant d'aide pour soutenir les adhérents placés en situation de difficulté, en tenant compte notamment de la politique sociale des partenaires de la mutuelle.

### La commission de la vie mutualiste

Elle est en charge de l'élaboration d'un parcours permettant de mieux répondre aux besoins d'information, de formation et d'intégration des élus militants. Elle définit et propose au conseil d'administration un socle de compétences et un programme de formation des administrateurs conformes aux exigences de la réglementation et de l'ACPR. Elle est également responsable de mener une réflexion prospective visant à définir ou formaliser la relation adhérents-élus et à dynamiser la vie mutualiste, au sein et à l'extérieur de la mutuelle Unéo.

## B.1.3 Politique de rémunération

Afin de ne pas surexposer la mutuelle à des risques générés par des pratiques non conformes incitées par des critères de rémunération susceptibles de favoriser des actes déviants, le dispositif de rémunération présent au sein d'Unéo fait l'objet d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

Cette politique écrite couvre à la fois les salariés, les administrateurs et les délégués de la mutuelle.

Conformément à l'article L. 114-26 du code de la mutualité, les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Le dispositif d'indemnisation des administrateurs et des délégués de la mutuelle est régi par l'article L. 114-26 du code de la mutualité. Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

La part variable de la rémunération du directeur général est indexée sur l'atteinte des objectifs validés par le conseil d'administration. Elle représente 25 % de sa rémunération totale.

La rémunération des salariés est exclusivement régie par la Convention Collective de la mutuelle.

Elle donne lieu chaque année à une analyse par emploi afin de veiller au respect de l'égalité de traitement.

A cette rémunération s'ajoute une participation et un intéressement, lorsque les résultats de l'entreprise le permettent.

Le dispositif de rémunération des salariés est confirmé chaque année dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.

UNEO applique le régime général obligatoire de retraite et n'a pas de dispositif spécifique.

Aucune retraite supplémentaire ou par capitalisation n'est pratiquée au sein de la mutuelle Unéo, y compris pour les dirigeants effectifs.

## B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité 2, l'ensemble des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés sont soumis à une double exigence de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par Unéo, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle, les qualifications acquises ou les formations passées.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### B.2.1 Description du processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité

Une politique écrite revue et validée par le conseil d'administration du 11 juin 2020 décrit le dispositif relatif aux exigences de compétence et d'honorabilité présent au sein d'Unéo ainsi que l'organisation qui lui est afférente.

En outre, ces exigences de compétences et d'honorabilité sont reprises au sein des politiques écrites se rapportant à chacune des fonctions clés.

L'évaluation des conditions de compétences et d'honorabilité s'effectue lors de la nomination, la désignation ou le renouvellement d'un poste de responsable de fonction clé, d'un administrateur ou de dirigeant effectif et cela de manière continue.

Une distinction est faite entre les compétences demandées pour les administrateurs et les dirigeants effectifs ainsi que celles demandées pour les fonctions clés.

La distinction entre la compétence collective et celle individuelle est également prévue dans ces critères, conformément au nouvel article L. 114-21 du code de la mutualité modifié par l'ordonnance n° 2015-378 du 02/04/2015 transposant la directive Solvabilité 2.

L'évaluation des compétences est basée sur la nature du poste, la formation, les connaissances, les qualifications et l'expérience de la personne.

Enfin, en cas d'externalisation d'une fonction clé, les modalités du suivi et de l'évaluation des compétences et de l'honorabilité doivent être détaillées dans les politiques dédiées aux fonctions clés éventuellement concernées.

#### B.2.1.1 Evaluation de l'honorabilité

Les conditions nécessaires en termes d'honorabilité sont celles exigées par la réglementation applicable à Unéo, telle que prévue à l'article L. 114-21 du code de la mutualité.

Le contrôle de l'honorabilité repose notamment sur l'examen d'extraits de casiers judiciaires des personnes concernées : bulletin n°3 du casier judiciaire. Cette formalité obligatoire est réalisée à une fréquence annuelle et concerne les administrateurs, les dirigeants effectifs ainsi que les titulaires des fonctions clés.

Il est ainsi notamment vérifié que ces personnes :

- n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime depuis moins de 10 ans ;
- n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis depuis moins de 10 ans ;
- n'ont pas été destitué des fonctions d'officier public ou ministériel ;
- n'ont pas fait l'objet de mesure définitive de faillite personnelle ou une autre mesure définitive d'interdiction dans les conditions prévues par le livre VI du code de commerce.

Par ailleurs, en complément, les administrateurs transmettent annuellement une attestation déclarative d'honorabilité, ainsi qu'une déclaration d'intérêts, documents qui permettent de compléter l'évaluation de leur honorabilité au regard des exigences réglementaires.

#### B.2.1.2. Evaluation des compétences

##### B.2.1.2.a Pour l'administrateur d'Unéo

##### Lors de la nomination

L'évaluation des conditions de compétence ne peut être retenue pour la candidature à un poste d'administrateur. En effet, selon les statuts d'Unéo, tout membre participant ou membre honoraire peut se porter candidat à un poste d'administrateur pour un mandat de 6 ans, les administrateurs sont réélus par moitié tous les 3 ans.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

Les candidats administrateurs sont conviés à une présentation du rôle de l'administrateur puis à un entretien avec le président de la mutuelle préalablement à la validation de leur candidature par le conseil d'administration.

### En cours d'exercice

Les conditions de compétence n'ayant pu être évaluées lors de la candidature à un poste d'administrateur, un plan de formations annuel est mis en place afin de s'assurer de manière continue que les administrateurs aient un niveau de compétence adéquat. Dans ce cadre, la commission vie mutualiste suit les parcours des administrateurs et leur propose des formations appropriées. La Mutuelle mesure le niveau de compétence collective des administrateurs à l'aide d'au moins un test annuel anonymisé, qui se compose de questions recouvrant a minima les thématiques essentielles

Deux types de formations sont mises en place :

- **formations de notions essentielles ;**
- **formations spécialisées.**

L'ensemble de ces formations (de base et spécialisées) prennent la forme d'e-learning, de session présentielle ou encore de formation diplômante.

#### B.2.1.2.b Pour le(s) dirigeant(s) effectif(s) d'Unéo et les fonctions clés

L'évaluation initiale des compétences des dirigeants effectifs d'Unéo est réalisée à l'aide d'un curriculum vitae indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

Les dirigeants effectifs d'Unéo peuvent être amenés à suivre des formations en cours d'exercice afin de s'assurer que leur niveau de compétences est toujours en adéquation avec leurs fonctions.

La formation des responsables des fonctions clés est définie sur la base de l'entretien annuel d'évaluation (EAE) en fonction des besoins détectés par le directeur général ou les titulaires des fonctions clés, afin de s'assurer d'un niveau de compétences adéquat à l'exercice de leurs fonctions. La direction juridique, conformité et ressources humaines est notamment en charge de maintenir le niveau de compétences des responsables des fonctions clés et d'établir un plan de formation adéquat.

### Conditions de compétences pour la fonction clé gestion des risques

Des conditions de compétences spécifiques sont nécessaires pour le responsable de la fonction gestion des risques. Ces compétences permettent au responsable de la fonction de remplir pleinement ses missions. Au sein d'Unéo, les compétences requises pour le responsable de la fonction gestion des risques sont notamment les suivantes :

- savoir mettre en œuvre et coordonner un processus d'identification des risques ;
- savoir éditer un profil de risque ;
- savoir superviser des travaux de cartographie des risques ;
- savoir intervenir lors de l'analyse de scénario sur des choix stratégiques pouvant affecter le profil de risque dans le cadre des travaux de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA) ;
- avoir des compétences rédactionnelles et savoir exposer une problématique afin de communiquer avec l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## Conditions de compétences pour la fonction clé audit interne

Conformément au code de déontologie de l'*Institute of Internal Auditors* (IIA), il est attendu des auditeurs internes qu'ils respectent et appliquent les principes fondamentaux suivants :

- intégrité : l'intégrité des auditeurs internes est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement ;
- objectivité : les auditeurs internes montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui ;
- confidentialité : les auditeurs internes respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent ; ils ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire ;
- compétences : les auditeurs internes utilisent et appliquent les connaissances, les savoir-faire et expériences requis pour la réalisation de leurs travaux.

Au sein d'Unéo, les compétences exigées pour le responsable de la fonction audit interne sont notamment les suivantes :

- maîtriser le socle méthodologique de l'audit interne ;
- savoir établir et piloter un programme d'audit périodique ;
- savoir réaliser des missions d'audit pour l'ensemble des activités telles que définies dans le programme d'audit ;
- savoir établir des rapports d'audit interne ;
- savoir suivre la mise en application des recommandations émises ;
- organiser l'activité d'audit interne.

L'audit interne est indépendant de tous les programmes, opérations, projets et activités dont il vérifie les procédures, afin d'assurer l'impartialité et la crédibilité des audits réalisés.

## Conditions de compétences pour la fonction actuarielle

Au sein d'Unéo, les compétences exigées pour le responsable de la fonction clé actuarielle sont notamment les suivantes :

- connaissance et maîtrise des mathématiques financières et actuarielles en adéquation avec les risques supportés par l'entreprise : méthodes de provisionnement, processus de souscription, techniques de réassurance, gestion actif / passif ;
- savoir étudier un profil de risque ;
- savoir émettre des recommandations sur les méthodologies et le caractère qualitatif des données employées ;
- savoir mettre en œuvre un rapport d'analyse sur les techniques et sources utilisées.

## Conditions de compétences pour la fonction vérification de la conformité

Des conditions de compétences spécifiques sont nécessaires pour le responsable de la fonction de vérification de la conformité.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

L'exercice de la fonction de vérification de la conformité requiert une triple expertise : une expertise juridique, une expertise risque et une expertise contrôle, qui peuvent se traduire par :

- savoir définir et mettre en œuvre un processus de mise en conformité des activités ;
- savoir effectuer une veille réglementaire ;
- savoir évaluer de façon permanente le respect de l'ensemble des obligations auxquelles la mutuelle est assujettie ;
- savoir identifier et évaluer les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ;
- savoir intervenir lors de l'analyse de scénario sur des choix stratégiques pouvant affecter le profil de risques dans le cadre des travaux ORSA.

### B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La structure du système de gestion des risques s'inscrit en cohérence avec « les 3 piliers » de la directive Solvabilité 2 :

- le pilier 1 : les exigences quantitatives ;
- le pilier 2 : les exigences qualitatives ;
- le pilier 3 : les informations à destination du public et du superviseur.

Elle est un outil indispensable de bonne gestion d'entreprise.

Ainsi, en application de l'article 44 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 259 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, Unéo a mis en place un système de gestion des risques. Ce système permet d'identifier puis d'évaluer les risques auxquels la mutuelle est exposée dans le cadre de toutes ses activités. Cela comprend :

- un dispositif de détection et d'évaluation des risques ;
- des activités de contrôles ;
- l'intégration des processus décisionnels de l'organisme.

#### B.3.1 Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif mis en place au sein d'Unéo s'appuie sur les composantes suivantes :

- les directions opérationnelles, « propriétaires » de risques ;
- le comité opérationnel des risques (COR) ;
- le responsable de la fonction clé gestion des risques ;
- le dirigeant opérationnel, également dénommé directeur général ;
- le comité d'audit ;
- le comité des risques ;
- le conseil d'administration.

Ce dispositif vise à remplir les objectifs suivants :

- identifier et suivre les risques ;
- mesurer le profil de risque d'Unéo et valider sa conformité au positionnement stratégique de l'entreprise ;
- définir un cadre d'appétence reflétant les objectifs et contraintes d'Unéo sur son horizon de pilotage ;
- décliner ce cadre d'appétence en limites de risques opérationnelles, permettant la mise en œuvre de processus d'alerte quant aux différents risques suivis.





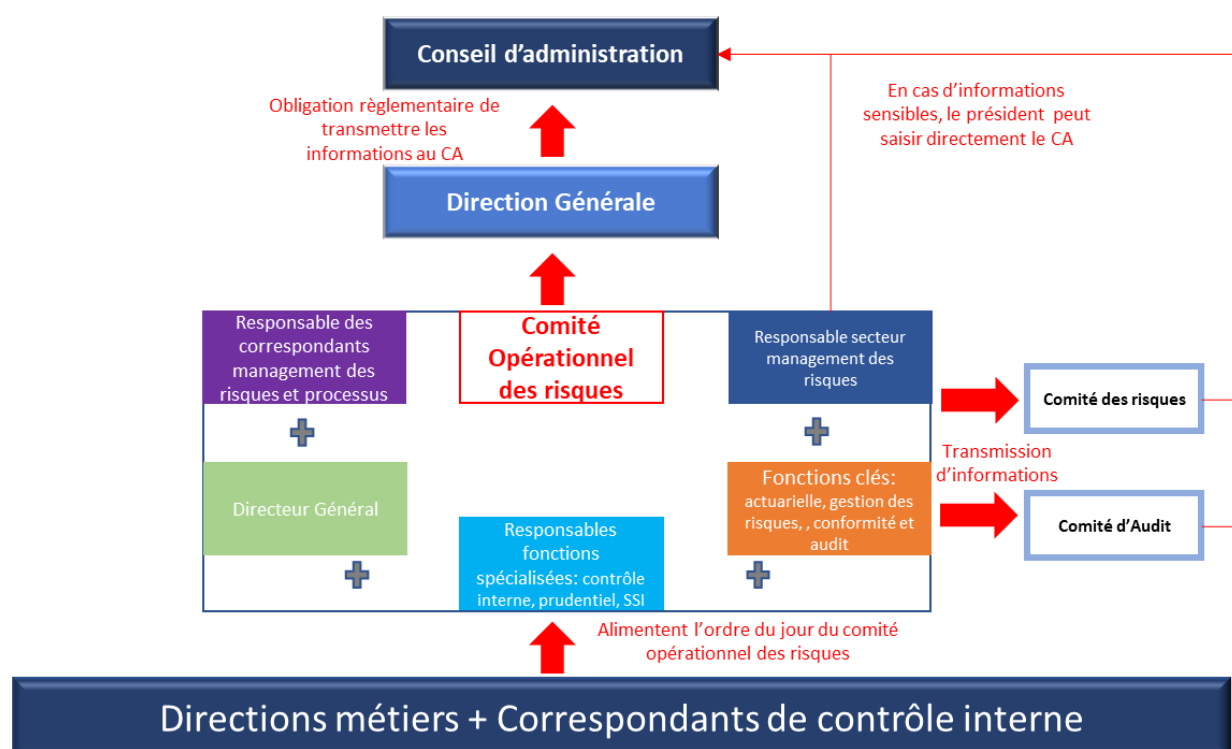
# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

La démarche poursuivie est cyclique et fait intervenir l'ensemble des acteurs de la Mutuelle. L'ORSA implique directement le conseil d'administration et est au centre du système de gestion des risques.

Le schéma suivant présente l'organisation du dispositif de gestion globale des risques :



Le comité opérationnel des risques, le comité des risques et le comité d'audit jouent un rôle central dans la gestion des risques d'Unéo. Ils constituent la charnière entre la stratégie validée par le conseil d'administration et les directions opérationnelles, « propriétaires » de risques.

Le système global de gestion des risques mis en place au sein d'Unéo couvre la totalité du périmètre des activités pouvant présenter un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace pour son activité, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels.

Afin de suivre le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques existant, une revue des risques est menée annuellement sur l'ensemble du périmètre d'Unéo.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

Les objectifs de cette démarche sont de poursuivre l'identification des risques opérationnels de la Mutuelle ainsi que de recenser les différentes activités de contrôles.

Ces recensements permettent de réaliser les revues de contrôle interne et de s'assurer ainsi de la couverture des risques. Ce travail de recensement permet également d'améliorer l'évaluation de la pertinence du dispositif en place.

### B.3.2 Suivi et pilotage du dispositif

- Identification des risques et cartographie : réalisée selon la méthodologie décrite dans la politique de gestion du risque opérationnel ;
- Revue de la cartographie des risques : proposée annuellement au comité opérationnel des risques avant d'être examinée par le comité des risques et le comité d'audit avant transmission pour information au conseil d'administration ;
- Reporting interne suivi des risques : réalisé périodiquement et notamment communiqué au comité des risques. Présentation des indicateurs de suivi des activités de contrôles, des plans d'action et des incidents ;
- Reporting interne tableaux de bord risques - Tableaux de bord relevant de la déclinaison des indicateurs définissant le cadre d'appétence en tolérances aux risques ;
- Reporting externe : un rapport ORSA est transmis chaque année au régulateur.

### B.3.3 Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS)

#### B.3.3.1 Eléments généraux de gouvernance liés à l'ORSA/EIRS au sein d'Unéo

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS), également appelé en anglais *Own risk and solvency assessment* (ORSA), est placé sous la responsabilité de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC).

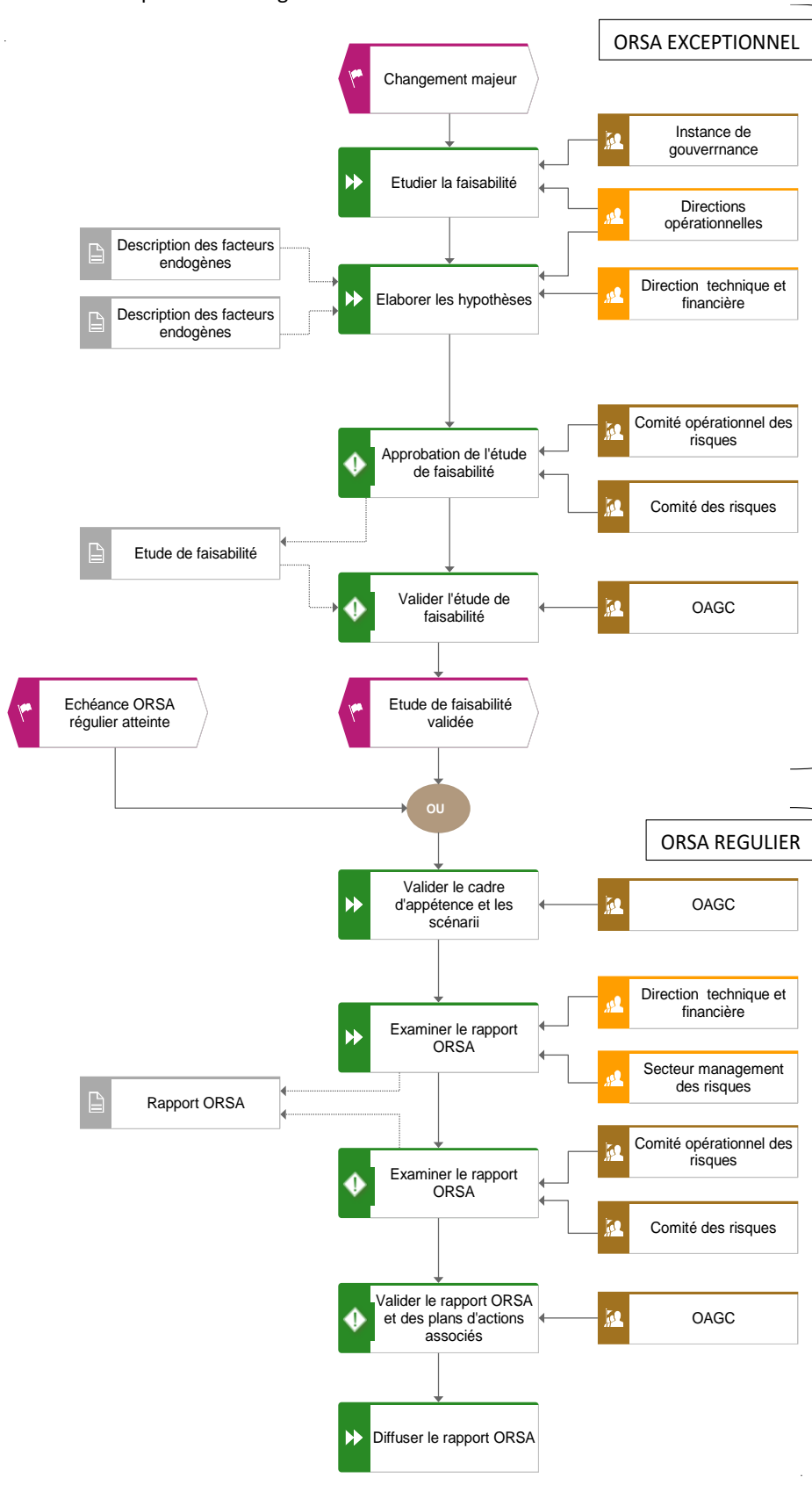


# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

Présentation du processus organisationnel d'élaboration et de validations de l'ORSA/EIRS



	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### B.3.3.2 Vision globale de la démarche ORSA au sein d'Unéo

L'ORSA est au cœur de la gestion des risques d'Unéo et constitue désormais le principal outil permettant l'adéquation de la stratégie de gestion des risques d'Unéo avec sa stratégie globale d'entreprise.

La gestion des risques au sein d'Unéo se caractérise par un processus cyclique composé des étapes suivantes :

- étape 1 : identifier et classer l'ensemble des risques auxquels Unéo est exposé ;
- étape 2 : définir le cadre d'appétence, les scénarios à prendre en compte et les actions de management correspondantes ;
- étape 3 : réaliser les projections et les analyses de sensibilités sur les différents scénarios retenus (scénario central et scénarios stressés) ;
- étape 4 : établir les plans d'actions nécessaires en matière de gestion des risques opérationnels, techniques, financiers et de gestion du capital ;
- étape 5 : réaliser le rapport ORSA ;
- étape 6 : décliner l'appétence aux risques en tolérance et limites de risques (en considérant les métriques retenues et en se basant sur les enseignements tirés du volet quantitatif de l'exercice ORSA) ;
- étape 7 : suivre les indicateurs de risques, identifier les dépassements de limites de risques et prendre les mesures correctives nécessaires en fonction du niveau atteint dans le processus d'alerte.

Ces différentes étapes sont composées de :

- processus relevant d'une démarche prospective d'évaluation *a priori* des risques auxquels Unéo est exposée, de leurs impacts sur le respect de ses contraintes réglementaires et l'atteinte de ses objectifs ;
- processus relevant d'une démarche rétrospective participant au suivi *a posteriori* des risques et à la mise en œuvre, au besoin, d'actions correctives.

### B.3.4 Déclaration sur la fréquence d'approbation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC)

Conformément aux exigences réglementaires, un ORSA régulier est réalisé sur une base annuelle. Des ORSA ponctuels peuvent être mis en œuvre à l'initiative de l'OAGC, de sorte à évaluer l'impact sur le profil de risques de la mutuelle et son activité de facteurs endogènes et exogènes majeurs.

Des scénarios, ou combinaisons de scénarios, susceptibles de se produire et pouvant entraîner une modification substantielle du profil de risque d'Unéo sont identifiés/mis à jour chaque année. Ces éléments « déclencheurs » d'ORSA non régulier sont principalement les suivants :

- facteurs endogènes telle qu'une modification significative du portefeuille des offres Unéo, ...
- facteurs exogènes telles que la prise en compte d'évolutions réglementaires, l'évolution rapide du contexte concurrentiel, ...

En tout état de cause, des amendements majeurs des limites, tolérances et indicateurs d'appétence utilisés constituent des cas fortement susceptibles de déclencher un ORSA non régulier.

L'exécution d'un ORSA non régulier et ses résultats permettent alors d'apporter une aide à la décision stratégique.

Chaque exercice ORSA fait l'objet d'un rapport qui est approuvé par le directeur général, fait l'objet d'un avis qui est formulé par le comité des risques et est validé par le conseil d'administration.

-

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <p>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</p>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### **B.3.5 Déclaration expliquant comment l'entreprise a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte tenu de son profil de risque ainsi que les interactions entre la gestion de ses fonds propres et son système de gestion des risques**

#### **Intégration aux outils de projection (modélisation)**

Dans l'objectif de disposer d'une méthodologie et d'un outil de calcul du profil de risque, la démarche suivante est appliquée :

- étape 1 : élaboration d'une méthodologie de calcul du profil de risque, sous une mesure de risque différente de celle de la formule standard (à 90 % au lieu de 99,5 %) ;
- étape 2 : projection des éléments bilanciaux sur l'horizon stratégique ;
- étape 3 : définition des scénarios de stress et implémentation dans les outils de projection ;
- étape 4 : détermination du capital ORSA.

## **B.4 Système de contrôle interne**

### **B.4.1 La politique de contrôle interne**

La politique de contrôle interne a fait l'objet d'une révision en juin 2020 et a pour objet de fixer les règles de l'activité de contrôle interne d'Unéo et de retracer les dispositifs de mesure, de surveillance, d'encadrement des risques auxquels Unéo est exposée et la manière dont la mutuelle s'assure à tout instant de l'adéquation de l'efficacité de son dispositif de contrôle interne par rapport à ses activités.

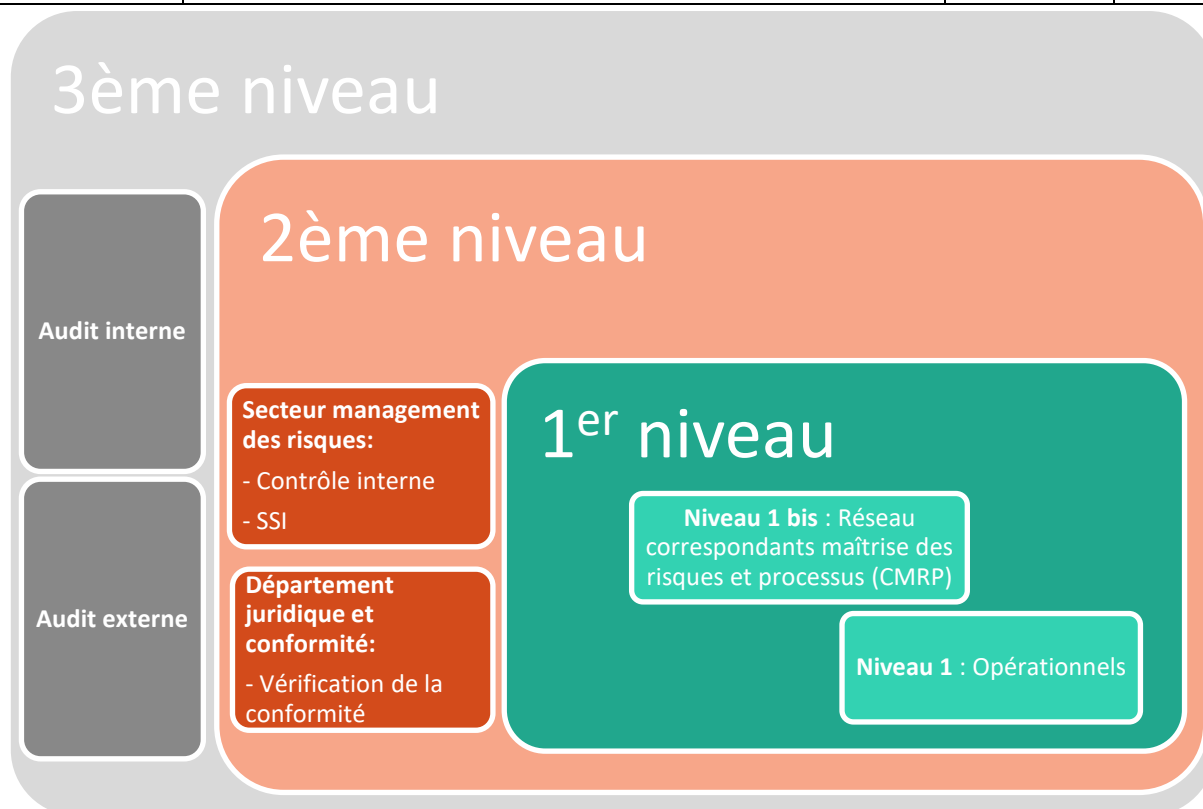
### **B.4.2 Le système de contrôle interne**

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, plusieurs niveaux de contrôles sont mis en place au sein d'Unéo. Des contrôles opérationnels ainsi que des contrôles intermédiaires permettent d'attester de la bonne gestion des opérations au niveau des métiers.

Afin de coordonner ces différents niveaux de contrôle, Unéo s'appuie sur son réseau de correspondants management des risques et processus (CMRP) et de leurs responsables.

L'efficacité du dispositif de maîtrise des risques (i.e. de contrôle interne) repose sur la coordination entre les différents niveaux de contrôle:

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé



- Le niveau 1 se décompose ainsi :
  - o Niveau 1: le contrôle est réalisé par l'opérationnel (autocontrôle) ou par un autre opérationnel (contrôle mutuel) qui vérifie la validité des informations, la présence des pièces justificatives, la cohérence des informations, etc. Les contrôles automatiques via les systèmes d'information correspondent également à ce niveau de contrôle.
  - o Niveau 1bis : assuré par des parties prenantes au sein des entités opérationnelles appelées « correspondants » ou CMRP, qui vérifient, *a posteriori*, l'application correcte des procédures et des normes de gestion internes ; en ce sens les CMRP sont hiérarchiquement rattachés aux directions opérationnelles
- Le niveau 2 se décompose ainsi :
  - o Niveau 2: assuré par le service contrôle interne en charge notamment de la vérification, du suivi et de l'analyse des contrôles et anomalies remontées par le « niveau 1bis », et de la mise en place de la politique de risque (normes de gestion et procédures, outils et méthodes de mesure et de suivi) conformément aux orientations de la direction générale.
- Le service de contrôle interne doit également prendre en compte dans son périmètre un certain nombre d'acteurs externes en particulier les PEE (Prestataires Externes Essentiels) lorsque la mutuelle sous-traite une fonction ou une activité qu'elle estime importante ou critique.
- Le niveau 3 se décompose ainsi :
  - o Niveau 3.1 : l'audit interne évalue de façon périodique l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle interne. Les missions d'audit permettent également de veiller au respect des règles de fonctionnement et des réglementations. Enfin, l'audit interne rapporte directement au directeur général et au comité d'audit, auquel il transmet ses constats et recommandations éventuelles d'amélioration du dispositif de contrôle interne.



	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

- Niveau 3.2 : l'audit externe peut être réalisé par des parties ayant un intérêt direct dans la mutuelle ou par des organismes externes indépendants.

Par ailleurs, l'ACPR et les commissaires aux comptes (CAC) par leurs missions respectives couvrent l'ensemble du dispositif :

- Le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a pour but de s'assurer qu'Unéo est en mesure de tenir à tout moment ses engagements contractés envers les adhérents et respecte la marge de solvabilité fixée par voie réglementaire. Ces contrôles peuvent s'effectuer sur pièces ou se dérouler sur place. De plus, l'ACPR est chargée de surveiller la mise en place du dispositif de contrôle interne et des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (LCB-FT) ainsi que des pratiques commerciales et de la protection de la clientèle.
- Les commissaires aux comptes (CAC) procèdent à l'audit comptable et financier et à la validation des comptes. Ils doivent également vérifier le respect par la mutuelle auditée de certaines dispositions légales prévues par le code de la mutualité. Enfin ils peuvent émettre des recommandations portant sur la gestion des risques de la mutuelle. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du dispositif de contrôle interne de la mutuelle afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce, pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit. Ils présentent leurs observations sur les différents rapports qui sont produits.

### B.4.3 Description de la mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est une partie intégrante du système de contrôle interne d'Unéo.

Sa mise en œuvre se base sur le dispositif décrit au sein de la politique écrite de conformité validée par le conseil d'administration.

L'organisation du dispositif de conformité comporte les étapes suivantes :

- la détection de risques de non-conformité,
- l'identification, l'évaluation des risques de non-conformité
- l'élaboration des dispositifs de maîtrise et de traitement des risques de non-conformité.

La mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité se base également sur l'application d'un plan de conformité qui présente les activités de la fonction de vérification de la conformité de (ou des) l'année(s) à venir et qui permet de s'assurer du déploiement de l'ensemble des étapes du processus de mise en conformité au périmètre de la fonction de vérification de la conformité.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## B.5 Fonction d'audit interne

### B.5.1 La politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de l'activité d'audit interne, son organisation, son positionnement et la méthodologie employée pour assurer la maîtrise des risques et des activités de l'entreprise.

La politique d'audit interne a fait l'objet d'une révision en décembre 2020 sans modification significative apportée.

### B.5.2 L'audit interne dans le dispositif de contrôle interne

L'audit interne représente le 3<sup>ème</sup> niveau du système de contrôle interne et de maîtrise des risques d'Unéo. Par ses activités, l'audit interne s'assure que les processus de gestion du risque fonctionnent correctement et que les principaux risques sont maintenus à un niveau acceptable.

Conformément à la méthodologie recommandée par L'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) qui est le chapitre français de l'*Institute of Internal Auditors* (IIA), l'audit interne élabore son plan d'audit pluriannuel grâce à une **approche par les risques**.

La chronologie de ce plan d'audit est fondée notamment sur :

- une hiérarchisation des activités à risques,
- les contributions des activités à la mise en œuvre des axes stratégiques d'Unéo,
- les enjeux de conformité.

Cette approche prend en compte la totalité des activités et le système complet de gouvernance. Ceci se fait grâce à la cartographie des processus mise en place par le service qualité et la cartographie des risques élaborée par le service contrôle interne.

La mise en place opérationnelle de cette approche par les risques permet à l'audit interne de fixer ses priorités de missions.

Ainsi, l'auditeur interne, à travers le plan d'audit pluriannuel, se focalise sur les zones de risques pré-identifiées. Ce plan d'audit peut être amené à être modifié en cours d'année en fonction de nouveaux risques identifiés et/ou d'incidents avérés.

Afin de préserver l'indépendance de la fonction audit interne et son objectivité sur les travaux qu'elle réalise, la fonction d'audit interne fait à Unéo l'objet d'une double supervision par la direction générale et le comité d'audit. Elle est rattachée à la direction générale dans le cadre de son statut de cadre salarié et de façon fonctionnelle au comité d'audit.

Le responsable de l'audit interne n'est pas autorisé à accomplir des tâches opérationnelles pour l'organisation. Pour certains audits exigeant des expertises spécifiques, l'audit interne pourra avoir recours à des compétences externes placées sous la responsabilité de l'audit interne. Le recours à ces compétences externes devra obéir au respect des règles en vigueur à Unéo (ex : règles de conformité, de sous-traitance, d'accès au SI d'Unéo, etc.).

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## B.6 Fonction actuarielle

Les points clés du dispositif en place au sein d'Unéo concernant la fonction actuarielle sont les suivants :

- maintien en interne des tâches de production réglementaire (calcul des provisions techniques et des capitaux réglementaires, production des simulations ORSA, ...) et de reporting ;
- externalisation des travaux de la fonction actuarielle de sorte à tenir compte des contraintes organisationnelles et disposer d'expertises extérieures pour la coordination et la validation du calcul des provisions techniques et pour compléter le respect des attentes réglementaires relatives à la fonction via la mise en place des analyses et rapports idoines (en particulier le rapport actuariel) ;
- maintien, conformément à l'attendu réglementaire, de la responsabilité de la fonction en interne.

Le calcul des provisions techniques est réalisé au sein de la direction technique et financière par le domaine contrôle prudentiel.

Les travaux liés à la trimestrialisation ont été réalisés et, dans le cadre de l'externalisation de la fonction actuarielle, les échanges trimestriels entre le domaine contrôle prudentiel et le prestataire de services portent uniquement sur les différences de données et de méthodologies afférant aux calculs, ainsi que les faits marquants de la période.

Le rapport actuariel de clôture 2020 a jugé le niveau des provisions techniques suffisant et adéquates les politiques de souscription et de réassurance. Un focus a également été réalisé sur le risque d'antisélection.

L'externalisation de la fonction actuarielle a fait l'objet d'une notification écrite à l'ACPR le 08 Juillet 2019.

## B.7 Sous-traitance

Unéo a mis en place une politique écrite de sous-traitance revue et validée par son conseil d'administration en juillet 2020.

La politique de sous-traitance d'Unéo précise le dispositif qu'Unéo a mis en place afin de suivre la performance et les risques liés à la sous-traitance d'une activité ou d'une fonction opérationnelle importante ou critique. Le recours à la sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la politique stratégique menée par Unéo.

Ainsi, la politique de sous-traitance comporte :

- une présentation de la manière dont Unéo décline opérationnellement les exigences réglementaires issue de la directive Solvabilité 2 concernant la sous-traitance de toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique,
- une présentation du risque de sous-traitance et des dispositifs mis en place pour le gérer (de son évaluation, à son traitement),
- une présentation des différents éléments de reporting et de communication engagés par Unéo.

Le dispositif de sous-traitance mis en place au sein d'Unéo lui permet de s'assurer que le recours à l'externalisation d'une activité ou fonction opérationnelle importante ou critique n'est pas susceptible de compromettre gravement la qualité de son système de gouvernance, d'accroître indûment le risque opérationnel ou de nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard de ses assurés/adhérents.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

<b>Version :</b>	V1
<b>Date :</b>	07/04/2021
<b>Statut :</b>	Validé

Les sous-traitances d'activités ou fonctions considérées comme critiques ou importantes en application de la politique écrite d'Unéo sont signalées dans le tableau suivant :

<b>Activité ou fonction importante ou critique externalisée</b>	<b>Ressort territorial où se situe le prestataire de service en charge de l'activité ou fonction externalisée</b>
<b>Externalisation de certains travaux de la fonction actuarielle</b>	Ile de France
<b>Externalisation du système d'information de gestion des prestations</b>	Ile de France
<b>Externalisation de la digitalisation de process</b>	Ile de France
<b>Externalisation d'une partie de la gestion des appels téléphoniques entrant en débordement sur la plateforme téléphonique interne</b>	Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de Loire
<b>Externalisation de la gestion de la liquidation des prestations et du traitement des courriers de gestion</b>	Ile de France
<b>Externalisation de la détection et de la gestion du recouvrement des dossiers de Recours contre Tiers</b>	Ile de France

### B.8 Autres informations

Dans cette partie B du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter la gouvernance et devant être portée à la connaissance du superviseur n'est à mentionner.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque est la représentation de l'exposition globale aux risques d'Unéo. Afin d'évaluer son profil de risque, Unéo complète les scénarios de risques pris en compte dans l'évaluation du SCR par des scénarios qui lui sont propres et liés à la dimension pluriannuelle ainsi qu'au contexte de continuité d'activité liés à l'ORSA.

Dans le cadre de l'évaluation de sa marge de solvabilité sous le régime Solvabilité 2, Unéo met en œuvre la formule standard prévue par cette même réglementation. L'ensemble des spécifications techniques utilisées par la mutuelle pour le calcul de cette marge de solvabilité sont issues du règlement délégué (UE) 2015/35 mis à jour des modifications apportées par le règlement délégué (UE) 2019/981.

L'approche développée pour calculer la marge de solvabilité sous cette formule standard est modulaire afin de répondre au besoin spécifique de chaque type de risque. Le calcul de la marge requise pour chaque module ou sous-module de risque est le plus souvent effectué par un scénario stressé qui mesure l'impact d'un choc sur les paramètres susceptibles de jouer sur le risque en question. Les marges ainsi déterminées sont ensuite agrégées de manière à tenir compte de la dépendance entre les risques.

De manière synthétique, la marge de solvabilité calculée au 31 décembre 2020 se décompose de la manière suivante :

- marge de solvabilité / Risque santé = 112 196 K€
- marge de solvabilité / Risque vie = 4 248 K€
- marge de solvabilité / Marchés financiers = 94 478 K€
- marge de solvabilité / Risque de défaut = 12 359 K€
- marge de solvabilité / Risque opérationnel = 15 792 K€
- gain sur Impôts différés = - 9 835€
- capacité d'absorption par les provisions techniques = - 249 K€
- gain de diversification = - 53 790 K€

### MARGE DE SOLVABILITE GLOBALE SOUS SOLVABILITE 2 = 175 448 K€

Rapportée à des fonds propres évalués à 410 271 K€ donc un taux de marge obtenu atteignant 234 %.

Les développements dans les parties suivantes, notamment la partie E.2.1, permettent d'apporter des éléments d'analyse sur chaque module de cette marge de solvabilité.

### C.1 Risque de souscription

La Mutuelle considère le risque de souscription sur 4 lignes d'activité :

- 1 – Santé frais médicaux ;
- 2 – Santé Indemnités journalières et temporaire décès. La temporaire décès, correspondant aux garanties décès des produits Engagement et Prévoyance ;
- 30 – Vie avec participation aux bénéficiaires ;
- 33 – Rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé.

A noter que dans le cadre des garanties de frais de soins à l'internationale Unéo est réassurée, ainsi que la gamme prévoyance, cela permet d'atténuer les risques. En effet, les traités de réassurance existants sont les suivants :

- Unéo Monde est réassuré par AXA France Vie depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 grâce à un traité proportionnel en quote part à 50 %. Un XS est également mis en œuvre avec un plafond à 400 K€,
- La nouvelle offre internationale fait également l'objet d'une couverture en réassurance auprès d'AXA en quote-part avec un taux de cession à 30 %,

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

- Les produits Engagement Prévoyance et Ciblage Prévoyance font l'objet d'une couverture en réassurance auprès de Covéa en combinant un XS et une quote part à 30 %.

## C.2 Risque de marché

Le module de risque de marché a pour objectif de quantifier le besoin en capital généré par des pertes dues aux fluctuations des prix des instruments financiers. Ce risque peut résulter des variations des cours des actions, des cours des matières premières, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

Le risque de marché est en augmentation par rapport à 2019 avec pour cause la hausse de l'exposition due à la forte reprise des marchés financiers notamment au dernier trimestre 2020.

Ce risque est analysé plus en détail en partie E.2.1.2.

## C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers sur lesquels la mutuelle détient des créances.

Le SCR de contrepartie diminue par rapport à 2019 en lien avec :

- Le volume des liquidités important (avant geste solidaire et taxe 2020 Covid versés en janvier 2021) entraîne une augmentation du SCR des contreparties de type 1 – Phénomène temporaire ;
- Type 2 : Diminution des créances en lien avec amélioration du processus de recouvrement des impayés.

## C.4 Risque de liquidité

En termes de risques de duration, la majeure partie des risques est de court terme, puisque l'activité de la mutuelle est principalement consacrée aux remboursements santé. De ce fait, un adossement strict entre les actifs et les passifs techniques de la mutuelle n'apparaît pas pertinent, puisque celle-ci dispose très largement des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements.

Ce risque est analysé plus en détail en partie E.2.1.4.

## C.5 Risque opérationnel

### C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein d'Unéo

Le risque opérationnel est le risque de pertes (plus particulièrement financières, mais d'autres types de pertes sont possibles) liées à une défaillance ou un dysfonctionnement de processus, de systèmes d'information, des hommes ou liées à des événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut également les risques juridiques et de non-conformité.

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qu'engendre le non-respect par l'entreprise de dispositions légales ou réglementaires, de normes professionnelles et déontologiques applicables à ses activités.

Les risques opérationnels auxquels Unéo peut être exposée sont identifiés, évalués puis représentés au travers d'une cartographie des risques. Les activités de contrôle identifiées sont prévues pour assurer la maîtrise des risques opérationnels.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

<b>Version :</b>	V1
<b>Date :</b>	07/04/2021
<b>Statut :</b>	Validé

Plusieurs types de risques sont rattachées à la classe des risques opérationnels couvrant ainsi les domaines suivants :

- fraude interne ;
- fraude externe ;
- pratiques de l'employeur, santé et sécurité sur le lieu du travail ;
- conformité clients, produits et réglementations ;
- dommages aux actifs corporels ;
- défaillances des systèmes d'information ;
- défaillances d'exécution et de processus ;
- défaillance du reporting financier et comptable ;
- défaillances de gestion de projets ;
- défaillances de tiers.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués par les différents correspondants management des risques et processus (CMRP) sur l'ensemble du périmètre des activités de la mutuelle. L'évaluation de la criticité des risques opérationnels est obtenue en fonction de la probabilité de survenance et en fonction de la gravité d'un ou de plusieurs impacts.

Les risques opérationnels sont également suivis grâce à la collecte des incidents. Les incidents déclarés peuvent faire l'objet d'une valorisation. Enfin, l'ensemble est suivi au sein du comité opérationnel des risques et portés à la connaissance de l'OAGC notamment via le comité des risques et le comité d'audit.





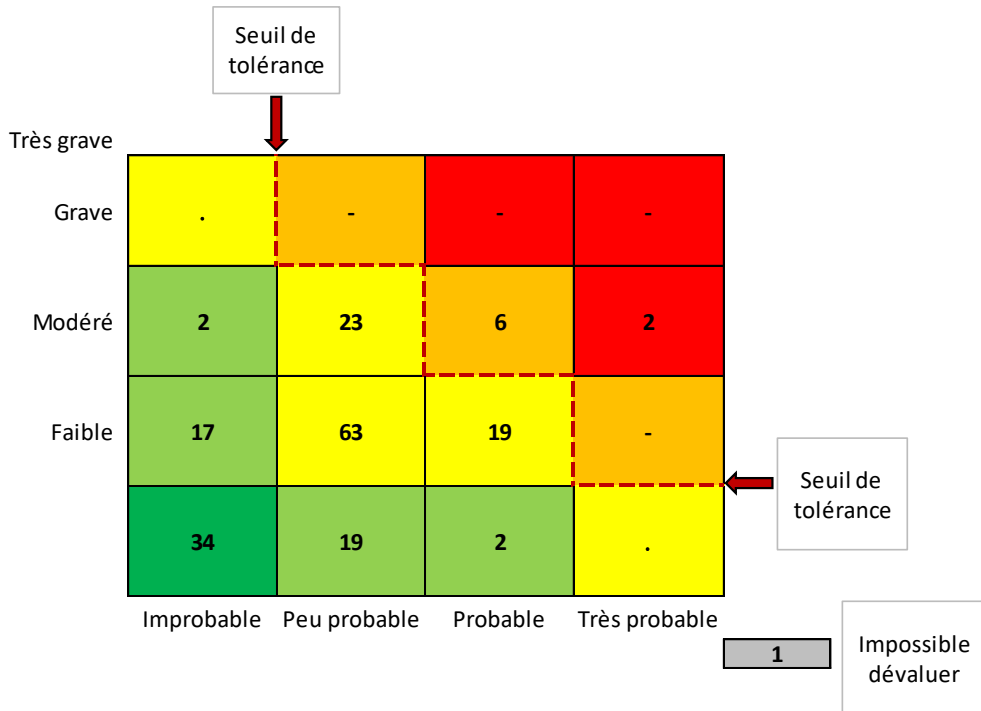
# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

## C.5.2 Cartographie des risques d'Unéo

Suite à la campagne de risques menée sur 2020, 188 risques sont désormais intégrés dans la cartographie des risques en très légère baisse par rapport à 2019 (198) principalement dû à une revue de l'ensemble des périmètres d'activités d'Unéo. La campagne de révision de l'évaluation des risques a fait apparaître 2 risques critiques et 6 risques importants tels qu'ils apparaissent sur la cartographie ci-dessous :



39,5 % des risques évalués sont situés dans une zone de criticité mineure ou de non qualité, 56 % des risques sont dans une zone de risques courants, 0,5% des risques est impossible à évaluer et 4 % des risques opérationnels pourraient s'avérer importants ou critiques pour la mutuelle dans l'atteinte de ses objectifs en cas de survenance. Cette cartographie continue des risques et le système de gestion des risques permettent de mettre en place et piloter les activités de contrôles nécessaires pour garantir la maîtrise des risques quel que soit leur statut dans la cartographie.

## C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par Unéo susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

## C.7 Autres informations

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

Dans cette partie C du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter le profil de risque et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1 Actifs

Hors participation stratégique, les actifs font l'objet d'une cotation continue.

#### Actifs du bilan valorisé en norme Solvabilité 2

Actifs - En K€	2020	2019
Goodwill	0	0
Frais d'acquisition différés	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Actifs d'impôts différés	1 791	2 645
Excédent du régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	16 240	15 619
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	459 549	465 827
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2 551	2 487
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	46 320	43 552
Actions	0	0
Actions – cotées	0	0
Actions – non cotées	0	0
Obligations	170 558	189 717
Obligations d'État	66 308	72 222
Obligations d'entreprise	91 390	95 853
Titres structurés	12 860	21 642
Titres garantis	0	0
Organismes de placement collectif	238 357	228 309
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1 762	1 762
Autres investissements	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	835	718
Avances sur police	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	835	718
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 647	995
Non-vie et santé similaire à la non-vie	873	527
Non-vie hors santé	0	0
Santé similaire à la non-vie	873	527
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	773	468
Santé similaire à la vie	773	468
Vie hors santé, UC et indexés	0	0
Vie UC et indexés	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	7 086	21 741
Créances nées d'opérations de réassurance	41	0
Autres créances (hors assurance)	14 908	4 375
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93 370	42 253
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	2 857	2 941
<b>Total de l'actif</b>	<b>598 324</b>	<b>557 113</b>

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### D.1.1 Les actifs corporels et incorporels

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro sous solvabilité 2 sauf si l'on peut démontrer qu'ils peuvent être vendus séparément et avoir une valeur de cession, dans ce cas ils seront valorisés à la valeur nette comptable.

Les actifs corporels de la mutuelle sont repris pour leur valeur nette comptable, qui est représentative de leur juste valeur, les dépréciations et/ou amortissements constatés conférant une valeur économique à ces actifs.

Le poste des actifs incorporels est principalement composé des dépenses liées au système d'information et au CRM de la mutuelle. Unéo considère que ces actifs n'ont aucune valeur marchande car ces outils, propres à la mutuelle, ne sont pas commercialisables.

De ce fait, ils sont valorisés à zéro en éliminant la valeur nette comptable de ces postes, conformément à la norme applicable.

### D.1.2 Les actifs financiers

#### D.1.2.1 Les principes

##### Immobilier / actions / participations / obligations

Les postes comptables d'actifs financiers sont reclassés selon le modèle du bilan « Solvabilité 2 » en valeur patrimoniale nette d'ajustements comptables (amortissements et provisions), leurs valeurs sont ensuite substituées par les valeurs économiques permettant une analyse ligne à ligne des plus et moins-values latentes.

Les actions cotées, obligations et les produits structurés sont à valoriser selon leur prix de marché ou prix de cotation.

Les participations et l'immobilier sont à retenir pour leur valeur économique, après comptabilisation d'une éventuelle provision pour dépréciation.

##### Provision pour dépréciation durable (PDD) et provision pour risque d'exigibilité (PRE)

Les PDD sont rattachées à leurs lignes de titres afin que leur valeur nette comptable (VNC) soit ramenée à leur valeur économique. Les VNC sont remplacées par la valeur de marché de chaque titre permettant de dégager la plus-value nette et l'imposition latente de chaque position.

En 2019, Unéo ne comptabilise pas de PRE et comptabilise des PDD à hauteur de 2 420 K€.

##### Autre point

S'agissant des souscriptions de parts de société non cotées pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé, elles sont évaluées selon leur valeur économique estimée.

Dans le cadre du bilan comptable, la surcote est classée au passif alors qu'elle est intégrée à la valeur des actifs dans le cadre de la présentation du bilan en valeur nette comptable sous Solvabilité 2.

#### D.1.2.2 Les règles

##### L'immobilier et les participations immobilières

L'immobilier détenu en direct et les OPCVM immobiliers sont retenus à leur valeur d'expertise. Cette expertise est réalisée par des experts indépendants, reconnus par l'ACPR.

Les participations dans les entreprises liées doivent être évaluées sur la base de prix de marchés cotés sur des marchés actifs. En l'absence de marché coté organisé, les participations détenues par Unéo - soit des participations de SCI - font l'objet d'une expertise annuelle.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

La valeur totale de l'investissement (parts de la SCI et avances en comptes courants) de la mutuelle dans une SCI a fait l'objet d'une provision pour dépréciation afin de ramener celle-ci à une valeur économique, correspondant à la valeur d'expertise déterminée par un professionnel indépendant.

### Les actions

Les actions et les OPCVM d'actions cotés sont retenus à leur prix de marché.

Les actions et OPCVM d'actions non cotés et pour lesquels il n'existe pas de marché organisé sont retenus soit à leur valeur d'expertise lorsqu'elle a été déterminée, soit à leur valeur nette comptable.

### Les obligations

Les obligations, les OPCVM d'obligations, ainsi que les produits structurés sont retenus à leur prix de marché.

### Les dépôts à terme

Les fonds en dépôt sont retenus à leur valeur nette comptable.

### Les prêts

Les prêts sont retenus à leur valeur nette comptable après constat d'une éventuelle provision pour dépréciation.

## D.1.3 Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance ont été réévalués selon les normes Solvabilité 2.

Ainsi, le montant des provisions techniques enregistré en comptabilité a été remplacé par le montant des *Best Estimate*.

## D.1.4 Les créances

Les créances qui ont une antériorité supérieure à 1 an sont à valoriser à leur valeur économique en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés.

Ainsi, eu égard à leur très faible proportion supérieure à un an, les créances en lien avec l'activité d'assurance et les autres créances ont été reprises pour leur valeur nette comptable.

## D.1.5 Les impôts différés actifs

La mutuelle examine, dans le cas d'impôt différé actif, si la réalisation de futurs bénéfices taxables est probable et si une déduction de cet actif d'impôt est envisageable dans un délai raisonnable.

La mutuelle comptabilise des impôts différés actifs pour un montant de 1 791 K€.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <p>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</p>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## D.2 Provisions techniques

### D.2.1 Lob 1 – Frais médicaux (Santé Non similaire à la vie - NSLT)

Santé – Frais médicaux : *LoB* 1 correspondant aux garanties santé (Offres Référence Santé, Engagement Santé, Renfort, Ciblage santé, Internationale et Monde) ;

#### BE Sinistres

##### Méthodologie et périmètre

Le calcul des provisions pour sinistres s'effectue avec la méthode *Chain Ladder* sur un historique de 3 ans des cadences de règlements. A partir des coefficients de passage sont projetées les prestations à payer au titre des soins antérieurs à partir de la moyenne de ces coefficients.

Sont intégrés les frais de gestions des sinistres.

S'agissant du périmètre, l'ensemble des offres Unéo « Santé - Frais médicaux » est pris en compte dont l'action sociale LII. En effet, dans le cadre du régime Solvabilité 2, les prestations d'action sociale LII sont intégrées au calcul des BE sinistres contrairement aux calculs réalisés dans le cadre du régime dit « Solvabilité 1 ».

Dans le cadre du régime prudentiel en application depuis le 1er janvier 2016, les flux sont actualisés selon la courbe des taux publiée par l'EIOPA. Sous Solvabilité 1, les flux ne sont pas actualisés.

#### BE Primes

##### Méthodologie

$$BE (Primes) = CR * UPR + (CR - 1) * PVFP + AC * PVFP$$

Où :

- C/R est le ratio sinistre/prime combiné ;
- UPR est la provision pour prime non acquise. Elle est nulle puisqu'Unéo n'a pas enregistré de telles primes dans ces comptes ;
- PVFP correspond au flux de primes futures projeté en corrélation avec la durée des engagements de la mutuelle et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA au 31 décembre 2019 ;
- AC est le taux de frais d'acquisition et d'administration.

Le montant de frais est réparti par ligne d'activité au poids des cotisations de l'année N pour obtenir le montant des frais liés à chaque *LoB*.

Les frais de gestion des placements sont intégrés au prorata des Best Estimate.

#### Prise en compte de la réassurance

L'offre santé Unéo Monde est réassurée par AXA. Ainsi, la réassurance est prise en compte dans les calculs afin d'isoler les montant de BE recouvrables au titre de ce programme de réassurance.

#### Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la duration.

#### Résultats

Le montant de BE est en augmentation de 24 % en lien avec l'intégration de la provision des 2 tranches de la taxe Covid-19.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

Le détail des résultats est présenté ci-dessous :

Provisions techniques - En K€	Santé NSLT - LoB 1			
	31/12/2020	31/12/2019	Evolution	Evolution (%)
<b>BE brut</b>	<b>74 037</b>	<b>58 627</b>	<b>15 409</b>	<b>26%</b>
Dont BE Sinistres	76 563	62 381	14 182	23%
Dont BE Primes	- 2 526	- 3 754	1 227	-33%
<b>BE recouvrables avant ajustement pour pertes probables</b>	<b>633</b>	<b>604</b>	<b>29</b>	<b>5%</b>
Dont BE Sinistres	1 201	1 165	36	3%
Dont BE Primes	- 569	- 562	- 7	1%
<b>BE recouvrables après ajustement pour pertes probables</b>	<b>631</b>	<b>602</b>	<b>29</b>	<b>5%</b>
Dont BE Sinistres	1 198	1 162	36	3%
Dont BE Primes	- 567	- 560	- 7	1%
<b>BE net</b>	<b>73 406</b>	<b>58 026</b>	<b>15 380</b>	<b>27%</b>
Dont BE Sinistres	75 365	61 219	14 146	23%
Dont BE Primes	- 1 959	- 3 194	1 235	-39%
<b>Marge de risque</b>	<b>5 106</b>	<b>5 090</b>	<b>16</b>	<b>0%</b>
<b>Total provisions techniques</b>	<b>78 511</b>	<b>63 116</b>	<b>15 396</b>	<b>24%</b>

A noter que sous « solvabilité 1 » seule une provision pour sinistre est calculée, le BE Primes et la marge de risque ne sont pas pris en compte. Le montant de la provision sous « Solvabilité 1 » est présenté ci-dessous et intègre la provision des 2 tranches de la taxe Covid-19.

Provisions S1 - En K€	2020	2019	Evolution	Evolution (%)
<b>Santé NSLT - LoB 1</b>	<b>80 724</b>	<b>62 883</b>	<b>17 841</b>	<b>28%</b>
<b>Santé - Provision cédée</b>	<b>- 1 341</b>	<b>- 1 229</b>	<b>- 111</b>	<b>9%</b>

## D.2.2 Lob 2 - Indemnité journalière

La LoB 2 couvre les indemnités de revenu et les temporaires décès (auparavant classées en LoB 33). Au titre de l'indemnité de revenu elle concerne les produits Référence IAS, IAS Engagement, IAS Ciblage 95 %, Primes Ciblage et OMR (Option Maintien de revenu). Au titre de la temporaire décès, les produits Engagement Prévoyance et Ciblage Prévoyance sont concernés.

### IAS Référence

#### BE Sinistres

- Calcul des provisions mathématiques en utilisant la table du BCAC ;
- Intégration des provisions pour sinistres inconnus ;
- Prise en compte du taux de boni/mali ;
- Ajout des frais de gestion des sinistres et de placements ;
- Actualisation des flux selon la courbe des taux EIOPA, sous Solvabilité 1, c'est le taux technique qui est utilisé.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

### BE Primes

- La méthode P/C décrite pour la LoB 1 est employée.

OMR / IAS Engagement / IAS Ciblage 95 % / Prime Ciblage / Prime Mission / Réservistes / Temporaires décès Engagement et Ciblage prévoyance

Etant donné le caractère récent de certaines des offres prévoyance de la Mutuelle, des méthodes simplifiées sont employées, les tableaux ci-dessous récapitulent les méthodes utilisées et cibles :

IAS Ciblage / IAS Engagement / Prime Ciblage		Modélisation cible	Modélisation simplifiée
BE Sinistres	PM	Utilisation d'une loi de maintien sur le portefeuille sinistré	En l'absence de sinistre en cours : PM nulle
	PSI	Calcul sur la base de coût et délais moyen	Calcul sur P/C et cadencement théoriques
BE Prime		Calcul sur P/C et cadencement observé	Calcul sur P/C et cadencements issus des hypothèses de tarification

Temporaires décès Ciblage et Engagement	Modélisation cible	Modélisation simplifiée
BE Sinistres	Triangle de règlements annuels et méthode de cadencement	Calcul sur P/C et cadencement théoriques définis par la tarification
BE Prime	Calcul sur P/C et cadencement observé	Calcul sur P/C et cadencements issus des hypothèses de tarification

Les frais sont ajoutés à l'ensemble des *best estimate*.

### Prise en compte de la réassurance

Dans le cadre de la prévoyance, la réassurance est prise en compte par produit et par risque en appliquant les paramètres issus du traité de réassurance. Sont concernés l'IAS Engagement, Prime ciblage et les temporaires décès Engagement et Ciblage. En effet, les offres de prévoyance Engagement, Ciblage et Prime Ciblage sont réassurées par GMF.

### Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la durée.





# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

### Résultats

On observe une hausse de 35% des provisions techniques dont le détail est présenté ci-dessous :

Provisions techniques - En K€	Santé NSLT - LoB 2			
	31/12/2020	31/12/2019	Evolution	Evolution (%)
<b>BE brut</b>	<b>9 993</b>	<b>7 106</b>	<b>2 886</b>	<b>41%</b>
Dont BE Sinistres	9 436	6 794	2 641	39%
Dont BE Primes	557	312	245	79%
<b>BE recouvrables avant ajustement pour pertes probables</b>	<b>245</b>	<b>- 74</b>	<b>319</b>	<b>-430%</b>
Dont BE Sinistres	892	397	495	125%
Dont BE Primes	- 648	- 471	- 176	37%
<b>BE recouvrables après ajustement pour pertes probables</b>	<b>242</b>	<b>- 75</b>	<b>318</b>	<b>-422%</b>
Dont BE Sinistres	889	384	506	132%
Dont BE Primes	- 647	- 459	- 188	41%
<b>BE net</b>	<b>9 750</b>	<b>7 182</b>	<b>2 568</b>	<b>36%</b>
Dont BE Sinistres	8 546	6 411	2 136	33%
Dont BE Primes	1 204	771	433	56%
<b>Marge de risque</b>	<b>254</b>	<b>204</b>	<b>50</b>	<b>25%</b>
<b>Total provisions techniques</b>	<b>10 004</b>	<b>7 385</b>	<b>2 619</b>	<b>35%</b>

A noter que sous « solvabilité 1 » seule une provision pour sinistre est calculée, le BE Primes et la marge de risque ne sont pas pris en compte. Le montant global de la provision sous « Solvabilité 1 » est présenté ci-dessous :

Provisions S1 - En K€	2020	2019	Evolution	Evolution (%)
Indemnités journalières et temporaire décès - LoB 2	13 383	9 722	3 661	38%
LoB 2 - Provision cédée	- 877	- 402	- 475	118%

### D.2.3 Lob 33 - Santé (Similaire à la vie – SLT)

La Santé SLT concerne les produits Engagement prévoyance et Ciblage prévoyance pour lesquels des garanties de prise en charge de l'invalidité sont proposées et plus particulièrement l'invalidité consolidée.

#### IP Engagement

La garantie IP Engagement propose le versement de rente en cas d'invalidité et jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

#### Synthèse des méthodes

IP Engagement		Modélisation adaptée	Modélisation simplifiée
BE Sinistrés	PM	Utilisation d'une loi de maintien sur le portefeuille sinistré	En l'absence de sinistre en cours : PM nulle
	PSI	Calcul sur la base de coût et délais moyen	Calcul sur P/C et cadencement théoriques

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

<b>BE Non sinistrés</b>	Model Points avec l'utilisation d'une loi d'IP/IPA et d'un cadencement observé	Model Points avec l'utilisation des taux d'incidence et du cadencement théoriques issus de la tarification
-------------------------	--	--

### IP Ciblage et IPA Ciblage

Ces garanties proposent le versement d'un capital en cas d'invalidité permanente et en cas d'invalidité permanente et absolue.

#### Synthèse des méthodes

IP Ciblage /IPA Ciblage	Modélisation adaptée	Modélisation simplifiée
<b>BE Sinistres</b>	Triangle de règlements annuels et méthode de cadencement	Calcul sur P/C et cadencement théoriques définis par la tarification
<b>BE Prime</b>	Model Points avec l'utilisation d'une loi d'IP/IPA et d'un cadencement observé	Model Points avec l'utilisation des taux d'incidence et du cadencement théoriques issus de la tarification

### Prise en compte de la réassurance

Dans le cadre de la prévoyance, la réassurance est prise en compte par produit et par risque en appliquant les paramètres issus du traité de réassurance.

### Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la duration.

### Résultats

Les provisions techniques sont en augmentation en lien avec la hausse des effectifs sur les offres prévoyance couvrant l'invalidité.

Le détail des résultats est présenté ci-dessous :

Provisions techniques - En K€	Santé SLT - Lob 33			
	31/12/2020	31/12/2019	Evolution	Evolution (%)
<b>BE brut</b>	2 581	1 562	1 019	65%
<b>BE Net</b>	1 808	1 094	714	65%
<b>Marge de risque</b>	5	3	2	55%
<b>Total provisions techniques</b>	1 813	1 566	247	16%

## D.2.4 Lob 30 - Vie avec participation aux bénéfices

Les activités vie de la mutuelle concernent les rentes éducation, cette offre est classée en *Lob 30* et est en inclusion du produit Référence.

#### Méthodologie

S'agissant des assurés sinistrés, la provision est calculée comme suit :

- calcul des provisions mathématiques en utilisant la table TGF05/TGH05 ;
- ajout des frais de gestion des sinistres.

Les frais de gestion des placements sont ajoutés.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

S'agissant du calcul du BE des assurés non sinistrés, le portefeuille est segmenté par modèle points selon l'âge et le sexe des assurés et de leurs bénéficiaires. Les probabilités de décès des assurés sont calculées avec les tables de mortalité TGF05/TGH05 de même que les probabilités de survie des bénéficiaires. L'intégration de la probabilité de poursuite d'études est faite grâce à la table INSEE. Les frais de gestion des placements sont ajoutés aux frais d'administration/acquisition et de gestion des sinistres.

Ces flux sont actualisés avec les courbes des taux de l'EIOPA.

### Participation aux excédents

Pour prendre en compte la participation aux excédents, Unéo a déterminé un taux de revalorisation des rentes distribuées. Dans le cadre de l'inventaire 2020, le taux de revalorisation a été déterminé selon la projection des résultats financiers et techniques.

### Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la durée.

### Résultats

La hausse des provisions techniques s'explique notamment par l'augmentation du nombre de sinistres provisionnés

Le détail des résultats est présenté ci-dessous :

Provisions techniques - En K€	Vie - Lob 30			
	31/12/2020	31/12/2019	Evolution	Evolution (%)
BE brut	4 011	3 674	337	9%
BE Net	4 011	3 674	337	9%
Marge de risque	164	169	- 5	-3%
Total provisions techniques	4 175	3 843	332	9%

Le montant de la provision sous « Solvabilité 1 » est présenté ci-dessous :

Provisions S1 - En K€	2020	2019	Evolution	Evolution (%)
Vie - LoB 30	2 472	2 345	127	5%

Provisions S1 - En K€	2020
Participations aux excédents	1 044
Dont 2020	180
Dont 2019	151
Dont 2018	142
Dont 2017	187
Dont 2016	202
Dont 2015	182

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### D.3 Autres passifs

Dans le cadre de la valorisation du bilan en norme prudentielle, les provisions techniques en valeur sociale sont remplacées par les provisions en valeur prudentielle soit les BE et la marge de risque dont la méthodologie de calcul est explicitée en « D.2 Provisions techniques ».

Les autres passifs concernent :

**Les provisions pour retraite** : provision réglementée pour indemnité de fin de carrière est déjà valorisée selon les normes IAS 19 dans le cadre de notre comptabilité sociale. Il n'y a donc pas de retraitement de ce poste.

**Les dettes en lien avec l'activité d'assurance, les autres dettes et les dettes nées d'opération de réassurance** : eu égard à la très faible proportion de créances ou de dettes avec une échéance supérieure à un an, celles-ci ont été reprises pour leur valeur nette comptable.

S'agissant des **impôts différés passifs**, Unéo intègre les impacts de la réglementation fiscale en vigueur, et en particulier :

- l'article 65 de la loi de finances rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 ayant modifié le régime fiscal des mutuelles en instaurant la fiscalisation progressive de ces organismes à l'impôt sur les sociétés et à la contribution économique territoriale à compter du 1er janvier 2012.

Dans le cadre de son entrée en fiscalité, Unéo a suivi les principes fixés par la direction de la législation fiscale (DLF) pour l'établissement de son premier bilan fiscal, à savoir :

- o le bilan fiscal de départ correspond en principe au bilan comptable (comptes individuels) à la date de clôture de l'exercice précédant le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2012 ;
- o la possibilité d'inscrire en franchise d'impôt ses éléments d'actif et de passif pour leur valeur vénale à la date d'établissement de ce bilan fiscal de départ.
- l'article 209 OA du Code Général des Impôts, stipulant que les entreprises qui détiennent des parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières français ou étrangers évaluent ces parts ou actions, à la clôture de chaque exercice, à leur valeur liquidative.

L'écart entre la valeur liquidative à l'ouverture et à la clôture de l'exercice constaté lors de cette évaluation est compris dans le résultat imposable de l'exercice concerné. En cas d'acquisition au cours de l'exercice, l'écart est calculé à partir de la valeur liquidative à la date d'acquisition.

L'impôt différé sert à éliminer les distorsions qui existent entre la situation comptable et la situation fiscale de façon à présenter une image économique de la situation, non polluée par des règles fiscales. Les principes retenus en matière d'évaluation et de comptabilisation imposent de constater des impôts différés :

- au titre de toutes les différences temporaires imposables ;
- au titre de toutes les différences temporaires déductibles, dès lors que le recouvrement de l'impôt différé actif qui en résulte est probable ;
- au titre de tous les crédits d'impôts dont la récupération est probable ;
- au titre de toutes les déductions fiscales futures probables liées à l'existence d'un report déficitaire.

Les différences temporaires résultent d'opérations déjà réalisées par la mutuelle, ayant des conséquences fiscales positives ou négatives :

- autres que celles déjà prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible ;
- appelées à engendrer une différence future entre le résultat comptable et le résultat fiscal de la mutuelle.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

Dans le cas d'un impôt différé passif, celui-ci est évalué au montant dont le recouvrement est attendu.

Puisque les impôts différés représentent des reports de dettes ou de créances futures, ils sont à évaluer à la fin de chaque exercice sur la base du taux d'imposition attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera récupéré ou le passif réglé.

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de la valeur entre le bilan prudentiel et le bilan social :

- les écarts sur les placements correspondent à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur de marché, en intégrant les impacts de la réglementation relative à l'entrée en fiscalité des mutuelles, et de l'application de l'article 209-0 A du CGI,
- les écarts sur les provisions correspondent à la différence entre les provisions techniques « solvabilité 1 » et le *Best Estimate* augmenté de la marge pour risques,
- les actifs incorporels sont valorisés à 0 dans le bilan prudentiel (ces derniers générant des impôts différés actifs),
- les autres éléments du bilan sont repris en valeur comptable et par conséquent ne génèrent pas d'écart de valorisation.

La mutuelle obtient un impôt différé passif de 11 378 K€ en appliquant un taux d'imposition de 31 %.

## Présentation des autres passifs au bilan en norme Solvabilité 2

Passifs - En K€	2020	2019
Passifs éventuels	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite	7 458	8 808
Dépôts des réassureurs	0	0
Passifs d'impôts différés	11 378	9 909
Produits dérivés	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	29 602	24 717
Dettes nées d'opérations de réassurance	358	152
Autres dettes (hors assurance)	43 106	36 190
Passifs subordonnés	0	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0

## Éléments hors bilan

Les éléments hors bilan n'ont aucun impact significatif sur l'évaluation du bilan prudentiel ou sur les niveaux de SCR et de MCR de la mutuelle.

## D.4 Méthodes de valorisations alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative.

	<b>RAPPORT NARRATIF</b> RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	07/04/2021
		<b>Statut :</b>	Validé

### **D.5 Autres informations**

Dans cette partie D du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres d'Unéo sont tous classés en *Tier 1*, en absence de titres spécifiques émis. La mutuelle ne dispose pas de fonds auxiliaires.

La structure des fonds propres sous Solvabilité 2 est présentée ci-dessous :

Fonds Propres éligibles - En K€	31/12/2020			31/12/2019		
	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint
Actions ordinaire (y compris actions propres détenues)	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	-	-	-	-	-	-
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	407	407	-	407	407	-
Comptes mutualistes subordonnés indisponibles au niveau groupe	-	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires (article 91 de la directive)	-	-	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission relatives à des actions de préférence	-	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation (solo)	409 864	409 864	-	400 493	400 493	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	-	-	-	-	-	-
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	-	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-	-	-	-	-	-
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	410 271	410 271	-	400 900	400 900	-

#### E.1.1 Evolution des fonds propres S2<sup>1</sup>

L'évolution des fonds propres S2 se justifie principalement par :

- L'évolution des écarts de valorisation entre les normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 pour un montant de 25 043 K€ (contre 18 290 K€ en 2019) ;
- le résultat 2020 d'un montant de 2 617 K€.

<sup>1</sup> Solvabilité 2



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Evolution (%)
<b>Fonds d'établissement</b>	<b>407</b>	<b>407</b>	<b>0%</b>
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>409 864</b>	<b>400 493</b>	<b>2%</b>
Dont Réserve spéciale pour fonds de garantie	4 606	4 640	-1%
Dont Réserve spéciale de solvabilité	40 503	40 503	0%
Dont Autres réserves	330 094	326 436	1%
Dont Réserve Action Sociale	7 000	7 000	0%
Dont Résultat de l'exercice - Excédent	2 617	3 625	-28%
Dont Passage des fonds propres S1 à S2	25 043	18 290	37%
<b>Total</b>	<b>410 271</b>	<b>400 900</b>	<b>2%</b>

### E.1.2 Passage des fonds propres en vision sociale (S1<sup>2</sup>) à une vision prudentielle (S2)

Le tableau ci-dessous présente les éléments qui permettent de passer d'une vision sociale (S1) à une vision prudentielle (S2) et ainsi déterminer les fonds propres éligibles sous Solvabilité 2 :

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Evolution (%)
<b>Fonds propres S1</b>	<b>385 228</b>	<b>382 611</b>	<b>1%</b>
Plus values latentes sur les placements	35 381	30 845	15%
Actifs incorporels	- 2 074	- 4 174	-50%
Ecart Provisions techniques	1 323	1 118	-218%
Impôts différés	- 9 587	- 7 263	32%
<b>Fonds propres S2</b>	<b>410 271</b>	<b>400 900</b>	<b>2%</b>

L'évolution des fonds propres S2 par rapport à 2018 s'explique par :

- l'évolution des fonds propres S1 ;
- un montant de plus-values latentes plus important en lien avec la hausse des marchés notamment au dernier trimestre 2020 ;
- l'évolution des actifs incorporels se justifie par la poursuite de la fin des amortissements sur les projets informatiques en 2020 par rapport à 2019 ces actifs sont considérés comme nuls sous Solvabilité 2 ;
- un écart plus faible entre les provisions techniques S1 et S2. La description des évolutions en lien avec les provisions techniques est détaillée dans la partie D.2 du présent rapport ;
- une base d'impôts différés plus élevée principalement corrélée au niveau des plus-values latentes.

### E.1.3 Eléments de gouvernance liés à la gestion des fonds propres

Dans le cadre des exercices ORSA de la mutuelle, Unéo projette ses fonds propres et ses ratios de solvabilité dont les résultats sont validés par le conseil d'administration.

En effet, dans le cadre du processus ORSA, la contribution du conseil d'administration est primordiale concernant les éléments suivants :

<sup>2</sup> Solvabilité 1





# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

- la définition et la validation du cadre d'appétence,
- la validation des scénarios de risques intégrés et des actions de management correspondantes (y compris les éventuelles actions qui relèveraient de la gestion des fonds propres),
- la validation des plans d'actions définis à l'issue de la réalisation de chaque processus ORSA,
- la revue et la validation de la politique écrite,
- la validation du rapport et de la politique ORSA.

L'intégralité des fonds propres d'Unéo est classée Tier 1 non restreint (meilleure qualité de fonds propres) et est de facto éligible à la couverture du SCR et du MCR.

### E.1.4 Autres informations

La mutuelle n'a pas procédé à ce jour à l'émission de titres subordonnés ou de certificats mutualistes, et n'envisage pas pour l'instant d'y recourir.

La mutuelle n'applique pas des mesures transitoires versées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE.

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Dans le cadre du calcul des ratios de solvabilité, Unéo applique la formule standard, aucune simplification, mesure transitoire ou paramètre propre à la mutuelle (USP) ne sont utilisés pour le calcul du SCR.

Le SCR et sa composition par module de risque :

SCR - En K€	31/12/2020	31/12/2019	Evolution	Evolution (%)
<b>SCR GLOBAL</b>	<b>175 448</b>	<b>164 493</b>	<b>10 956</b>	<b>7%</b>
SCR Opérationnel	15 792	16 570	- 778	-5%
Ajustement impôts différés	- 9 587	- 7 263	- 2 324	32%
Ajustement PB	- 249	- 208	- 40	19%
<b>BSCR</b>	<b>169 491</b>	<b>155 394</b>	<b>14 098</b>	<b>9%</b>
Diversification	- 53 790	- 47 803	- 5 988	13%
SCR Contrepartie	12 359	9 451	2 909	31%
SCR Souscription (santé)	112 196	108 424	3 772	3%
SCR Vie	4 248	4 266	- 18	0%
SCR Marché	94 478	81 056	13 422	17%

La principale source d'évolution du SCR est en lien avec la hausse du SCR Marché du fait de la reprise des marchés.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### E.2.1.1 Risque de souscription

La principale activité d'Unéo concerne la santé « frais de soins ».

La marge de solvabilité requise pour le risque santé se divise elle-même en trois composantes :

- le risque portant sur la santé non similaire à la vie ;
- le risque portant sur la santé similaire à la vie ;
- le risque portant sur le risque catastrophe en santé.

La quantification du risque de souscription en santé est en lien avec le volume des cotisations et des provisions techniques.

Le risque de souscription en vie se décompose en 4 sous-modules :

- mortalité (se définissant comme le risque de sous-estimation de la mortalité des assurés),
- longévité (se définissant comme le risque de surestimation de la mortalité des assurés),
- frais (soit la sous-estimation du coût des frais afférents aux contrats),
- catastrophe (soit le risque lié à une incertitude importante dans les hypothèses de tarification et de provisionnement en raison de la survenance de phénomène extrêmes et exceptionnels sur la mortalité des assurés).

### E.2.1.2 Risque de marché

En 2020, la marge de solvabilité liée aux risques financiers représente 54% de la marge de solvabilité globale, et a augmenté de 17 % entre 2019 et 2020 ; cette baisse trouve sa cause dans 2 phénomènes bien distincts, à savoir :

- la hausse des expositions ;
- les évolutions sur la poche obligataire.

Unéo applique le principe de la personne prudente et affiche comme objectif prioritaire de la gestion de ses actifs la préservation de leur valeur. Dans un contexte de volatilité importante, des arbitrages sont régulièrement effectués pour alléger certaines des positions de la mutuelle. De même, les mandats de taux peuvent faire l'objet d'ajustements de leurs contraintes d'investissement afin de préserver l'équilibre entre risque et rendement.

L'exposition au risque actions d'Unéo se matérialise par l'intermédiaire de véhicules de placements collectifs (OPCVM) ou l'investissement dans des titres de Private Equity. Les placements sont ainsi répartis sur un grand nombre de titres et d'émetteurs ce qui permet d'atténuer le risque.

### E.2.1.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de la mutuelle des défauts éventuels de l'ensemble des tiers sur lesquels celle-ci détient des créances. Dans ce cadre sont considérées deux types de créances :

- les créances de type 1 pour lesquelles le débiteur est affecté d'une notation effectuée par un organisme reconnu ;
- les créances de type 2 pour lesquelles le débiteur n'a pas de notation disponible ; dans ce cas le montant des créances considérées est affecté d'un coefficient de perte de 15 % (si l'échéance des créances est inférieure à 3 mois) ou de 90 % (si l'échéance des créances est supérieure à 3 mois).

Le risque est atténué grâce à la répartition du portefeuille obligataire entre emprunts d'Etat et obligations *corporate* représentatives de secteurs d'activité et zones géographiques diversifiés.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

Unéo limite également sa prise de risque en confiant la gestion de son portefeuille obligataire à des sociétés de gestion spécialisée (40 % environ des placements de la mutuelle) ; les limites de risque imposées aux gérants obligataires font l'objet d'un avenant avec les sociétés de gestion lorsqu'elles évoluent. Le respect de ces limites est contrôlable une fois par mois grâce au reporting Séquantis.

### E.2.1.4 Risque de liquidité

S'agissant de ses engagements, les provisions (Solvabilité 1) de la mutuelle au 31/12/2020 s'élèvent au global à 97,8 M€.

En 2020, les prestations santé versées par Unéo atteignent 423 millions d'euros, les prestations indemnités journalières et temporaire décès représentent 4,9 millions d'euros, les prestations vie représentent 122 000 €.

En termes de risques de durée, la majeure partie des risques est de court terme, puisque l'activité de la mutuelle est principalement consacrée aux remboursements santé. De ce fait, un adossement strict entre les actifs et les passifs techniques de la mutuelle n'apparaît pas pertinent, puisque celle-ci dispose très largement des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements.

### E.2.1.5 Risque opérationnel

Unéo utilise la formule standard pour déterminer son SCR Opérationnel.

## E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Evolution (%)
MCR Non vie	29 340	30 497	-4%
MCR Vie	3 015	3 813	-21%
MCR Linéaire	32 355	32 627	-1%
SCR	175 448	164 493	7%
Seuil plafond du MCR	78 952	74 022	7%
Seuil plancher du MCR	43 862	41 123	7%
MCR Combiné	43 862	41 123	7%
Seuil absolu du MCR	3 700	3 700	
<b>MCR</b>	<b>43 862</b>	<b>41 123</b>	<b>7%</b>

La hausse de 7 % du MCR est directement corrélée à l'augmentation du SCR. En effet, le seuil plancher de 25 % du SCR est appliqué à l'issue des calculs.



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

### E.2.3 Couverture des ratios de solvabilité

Les fonds propres disponibles permettent de couvrir :

- le capital de solvabilité requis (SCR) à hauteur de 234 % ;
- le minimum de capital requis (MCR) à hauteur de 935 %.

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Evolution (%)
Fonds propres éligibles	410 271	400 900	2%
SCR	175 448	164 493	7%
MCR	43 862	41 123	7%
Taux de couverture du SCR	234%	244%	-10 pts
Taux de couverture du MCR	935%	975%	- 40 pts

La mutuelle considère ces ratios très satisfaisants et notamment le taux de couverture du SCR qui s'établit à 234% alors que la législation impose des ratios supérieurs à 100 %.

### E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle n'a pas mis en place de modèle interne, elle utilise uniquement la formule standard pour calculer son besoin en capital.

### E.5 Non-respect du minimum requis et non-respect de capital de solvabilité requis

Etant donné ses activités, sa stratégie et ses ratios de solvabilité, la mutuelle n'a pas identifié de risque de non-respect du SCR et du MCR.

### E.6 Autres informations

Dans cette partie E du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

## Annexes A

### Acronymes

- **ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- **AGIRC/ARRCO** : Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres et Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
- **AMSB** : *Administrative, management or supervisory body* (confer acronyme équivalent en français : OAGC)
- **BEL** : *Best estimate liability*
- **CAC** : Commissaires aux comptes
- **CMRP** : Correspondant management des risques et processus
- **CNG** : Caisse nationale du gendarme
- **EIOPA** : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles)
- **EIRS** : Evaluation interne des risques et de la solvabilité (confer équivalent de l'acronyme anglais ORSA)
- **IFACI** : Institut français des auditeurs et des contrôleurs internes
- **LCB-FT** : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- **LoB** : *Line-of-business* (lignes d'activités)
- **MAA** : Mutuelle de l'armée de l'air
- **MCR** : *Minimum capital requirement* (minimum de capital requis)
- **MNM** : Mutuelle nationale militaire
- **OAGC** : Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (confer équivalent de l'acronyme en anglais : AMSB)
- **OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
- **ORSA** : *Own risk and solvency assessment* (confer équivalent de l'acronyme français : EIRS)
- **PCA** : Plan de continuité d'activité
- **PDD** : Provision pour dépréciation durable
- **PRE** : Provision pour risque d'exigibilité
- **QRT** : Quantitative reporting templates (états quantitatifs)
- **RSSF** : Rapport sur la solvabilité et la situation financière (confer équivalent de l'acronyme en anglais : SFCR)
- **SCR** : *Solvency capital requirement* (capital de solvabilité requis)
- **SFCR** : *Solvency and financial conditions report* (confer équivalent de l'acronyme français : RSSF)
- **SIGR** : Système d'information de gestion des risques
- **UGM** : Union de groupe mutualiste
- **UMG** : Union mutualiste de groupe
- **VNC** : Valeur nette comptable

	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	07/04/2021
		Statut :	Validé

### Définitions

- **Adhérent(s)** : les termes « adhérent », « adhérents » désignent le membre participant et/ou tout ou partie de ses ayants-droit.
- **Appétence au risque** : l'appétence au risque est le niveau de risque agrégé qu'Unéo, dans son ensemble, accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité et de son développement. Cette appétence est définie par le conseil d'administration sur la base des propositions de la direction générale d'Unéo. Pour des risques liés à la stratégie et au business, l'appétence représente un arbitrage fort entre « Gain/Rentabilité » et « Pertes/Sécurité ». Pour les autres risques, l'appétence représente une criticité cible à ne pas dépasser. Au sein d'Unéo, l'appétence au risque s'estime au travers de 4 ratios : le ratio de solvabilité ; le résultat social ; les fonds propres de base (BOF) ; la performance financière.
- **Audit interne** : l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.
- **Ayants-droit** : personnes rattachées à un membre participant de la mutuelle, pour lesquelles le membre participant s'est acquitté d'une cotisation. Peuvent être ayants-droit, par exemple, le conjoint, le concubin, le partenaire pacsé du membre participant, les enfants du membre participant rattachés sous son numéro de sécurité sociale, etc.
- **Besoin Global de Solvabilité (BGS)** : montant de fonds propres dont la mutuelle doit disposer à une date précise (date d'évaluation) compte tenu de sa stratégie sur l'horizon de pilotage (généralement sur la durée du *business plan*) et des risques auxquels elle est confrontée. Le besoin global de solvabilité (BGS) est une évaluation pouvant inclure le capital de solvabilité requis (SCR), mais dont l'analyse des risques doit être complétée par d'autres évaluations. Le résultat du BGS doit se concrétiser par un niveau des moyens nécessaires pour faire face aux risques importants (capital ou autres).
- **Chain Ladder** : la méthode *Chain Ladder* est une méthode déterministe qui s'applique à des triangles de paiements cumulés basée sur l'utilisation de facteurs de développement (ou, ce qui est équivalent, de cadence de règlement), implicitement supposées constants pour toutes les années d'origine.
- **Choix** : majoration décidée par l'employeur dans le cadre d'une évolution de carrière.
- **Contrôle interne** : processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :
  - la réalisation et l'optimisation des opérations ;
  - la fiabilité des informations financières et de gestion ;
  - la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.
- **EIOPA** : L'autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), est la dénomination qui a remplacé le 24 novembre 2010 le CEIOPS (*Committee of European Insurance and Occupational Pension Supervisors*).
- **IFACI** : L'institut français des auditeurs et des contrôleurs internes est le chapitre français de l'IAA (*Institute of Internal Auditors*). La mission de l'IFACI est d'assurer le « *leadership* dynamique » de la profession de l'audit interne. Ceci inclut :
  - défendre et promouvoir les valeurs que les professionnels de l'audit interne apportent à leurs organisations ;



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

- proposer une formation professionnelle complète et des opportunités de développement personnel ; développer des standards professionnels et des meilleures pratiques ; proposer un programme de certification.
- **Membres participants** : les membres participants sont les personnes physiques qui versent une cotisation et bénéficient ou font bénéficier leurs ayants-droit des prestations de la mutuelle.
- **Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC)** : Au sein d'Unéo, l'OAGC recouvre l'organe d'administration (conseil d'administration) et l'organe de direction (dirigeants effectifs).
- **Processus** : ensemble d'activités, corrélées ou interactives, organisé en ligne de service, qui transforme un élément d'entrée (fait déclencheur) en service rendu à un client (adhérent, client interne ou externe à la mutuelle). Ainsi, un processus décrit de bout en bout la transformation d'une demande en service rendu.
- **Profil de risque** : le profil de risque est la représentation de l'exposition globale aux risques d'Unéo. Afin d'évaluer son profil de risque, Unéo complète les scénarios de risques pris en compte dans l'évaluation du SCR par des scénarios qui lui sont propres et liés à la dimension pluriannuelle ainsi qu'au contexte de continuité d'activité liés à l'ORSA.
- **Risque de liquidité** : risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.
- **Risque de non-conformité** : le risque de non-conformité est entendu au sein de la présente politique comme étant le risque « opérationnel » de sanction judiciaire ou administrative, de perte financière ou d'atteinte à la réputation engendré par le non-respect par la mutuelle des dispositions légales, réglementaires, des normes professionnelles ou déontologiquement applicables à ses activités.
- **Risque de sous-traitance** : le risque de sous-traitance est constitué de l'ensemble des risques qui entourent la relation avec le sous-traitant. Il comprend notamment le risque de non-respect de la législation, le non-respect des obligations contractuelles, la défaillance ou la perte du sous-traitant (risque particulièrement fort en situation de dépendance).
- **Risque opérationnel** : il s'agit du risque de pertes (plus particulièrement financières, mais peuvent être d'autres types de pertes) liées à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou liées à des événements extérieurs.
- **Sous-traitance / externalisation** : désigne un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre une entreprise et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à l'externalisation, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise elle-même.
- **UGM** : une Union de Groupe Mutualiste est une structure juridique régie par l'article L. 111-4-1 du Code de la mutualité. Elle peut être constituée par des mutuelles d'assurances ou de santé, des coopératives ou des institutions de prévoyance, mais pas par des sociétés anonymes. Elle ne peut pas faire d'opération d'assurance, mais a pour objet de faciliter, en les coordonnant, les activités de ses membres.
- **UMG** : l'Union Mutualiste de Groupe est une structure juridique régie par l'article L. 111-4-2 du Code de la mutualité (loi de modernisation de l'économie, 4 août 2008). Elle est destinée à prendre et gérer des participations dans des entreprises d'assurances ou de réassurance françaises ou étrangères, ou à nouer des liens de solidarité financière importants et durables avec des organismes assureurs dépourvus de capital social, quelle que soit leur nature institutionnelle. Son objet est plus large que celui de l'Union de Groupe Mutualiste. Les articles R. 115-1 et suivants du Code de la mutualité (décret n° 2009-790, 23 juin 2009) en précisent les modalités de constitution et de fonctionnement.



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

## Annexes B

### Quantitative reporting templates (états quantitatifs)

Etat S.02.01.02 – Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Goodwill	R0010	-
Frais d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	1 791 438,95
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	16 240 118,67
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	459 549 025,11
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 551 374,29
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	46 320 403,80
Actions	R0100	-
Actions - cotées	R0110	-
Actions - non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	170 558 406,31
Obligations d'État	R0140	66 307 723,82
Obligations d'entreprise	R0150	91 390 282,49
Titres structurés	R0160	12 860 400,00
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	238 356 832,32
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 762 002,39
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	834 962,58
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	834 962,58
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 646 725,54
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	873 324,79
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	873 324,79
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	773 400,75
Santé similaire à la vie	R0320	773 400,75
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 086 275,05
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	40 902,84
Autres créances (hors assurance)	R0380	14 907 954,91
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	93 369 591,38
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 857 081,17
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>598 324 076,20</b>





# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	07/04/2021
Statut :	Validé

		Valeur Solvabilité 2
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	89 388 720,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	-
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	-
Marge de risque	<b>R0550</b>	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	89 388 720,00
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	84 029 374,48
Marge de risque	<b>R0590</b>	5 359 345,52
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	6 761 304,94
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	2 586 439,11
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	2 581 410,17
Marge de risque	<b>R0640</b>	5 028,94
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	4 174 865,83
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	4 011 279,58
Marge de risque	<b>R0680</b>	163 586,25
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	-
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	-
Marge de risque	<b>R0720</b>	-
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	-
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	-
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	-
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	7 457 941,01
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	-
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	11 378 125,22
Produits dérivés	<b>R0790</b>	-
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	29 602 395,19
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	358 405,01
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	43 105 891,72
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	-
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	188 052 783,09
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	410 271 293,10



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

<b>Version :</b>	V1
<b>Date :</b>	09/02/2021
<b>Statut :</b>	En cours

### Etat S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Annex I  
S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	519 403 025	7 199 211							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	5 242 115	1 251 638							
Net	R0200	514 160 911	5 947 573							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	519 403 025	7 199 211							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	5 242 115	1 251 638							
Net	R0300	514 160 911	5 947 573							
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	419 609 656	8 561 883							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	4 381 206	588 630							
Net	R0400	415 228 450	7 973 253							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410		-							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	-	-							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	86 970 680	1 114 117							
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	09/02/2021
Statut :	En cours

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110								526 602 236
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								6 493 753
Net	R0200								520 108 483
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210								526 602 236
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								6 493 753
Net	R0300								520 108 483
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310								428 171 538
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								4 969 836
Net	R0400								423 201 703
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								-
<b>Dépenses engagées</b>	R0550								88 084 797
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300								88 084 797



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version : V1  
Date : 09/02/2021  
Statut : En cours

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410		474 424			114 323				588 748
Part des réassureurs	R1420					34 297				34 297
Net	R1500		474 424			80 026				554 451
<b>Primes acquises</b>										-
Brut	R1510		474 424			80 026				554 451
Part des réassureurs	R1520					34 297				34 297
Net	R1600		474 424			45 729				520 154
<b>Charge des sinistres</b>										-
Brut	R1610		563 230			-				563 230
Part des réassureurs	R1620					-				-
Net	R1700		563 230			-				563 230
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										-
Brut	R1710		-			-				-
Part des réassureurs	R1720									-
Net	R1800									-
Dépenses engagées	R1900		4 102 694			419 347				4 522 040
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									4 522 040

Etat S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version : V1  
Date : 09/02/2021  
Statut : En cours

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>										
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>										
<b>somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	4 011 279,58					-				4 011 279,58
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>						-				-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	<b>R0090</b>	4 011 279,58					-				4 011 279,58
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	163 586,25				0,00					163 586,25
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>										
Meilleure estimation	<b>R0120</b>										
Marge de risque	<b>R0130</b>										
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0200</b>	4 174 865,83				0,00					4 174 865,83



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	09/02/2021
Statut :	En cours

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>						
<b>somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>				2 581 410,17		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>				773 400,75		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	<b>R0090</b>				1 808 009,42		
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>				5 028,94		
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>						
Meilleure estimation	<b>R0120</b>						
Marge de risque	<b>R0130</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0200</b>				2 586 439,11		



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	09/02/2021
Statut :	En cours

### Etats S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut	<b>R0060</b>	- 2 526 292,37	557 191,43							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	- 567 253,34	- 647 008,51							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	- 1 959 039,04	1 204 199,94							
<b>Provisions pour sinistres</b>										
Brut	<b>R0160</b>	76 562 889,99	9 435 585,43							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	1 198 144,24	889 442,39							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	75 364 745,75	8 546 143,03							
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	74 036 537,62	9 992 776,86							
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	73 405 706,71	9 750 342,98							
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	5 105 690,55	253 654,97							
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>									
Meilleure estimation	<b>R0300</b>									
Marge de risque	<b>R0310</b>									
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>	79 142 288,17	10 246 431,83							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>	630 690,90	242 433,88							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0340</b>	78 511 397,26	10 003 997,95							



# RAPPORT NARRATIF

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	09/02/2021
Statut :	En cours

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assurance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut	<b>R0060</b>								- 1963 100,94
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>								- 1 214 261,85
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>								- 754 839,09
<b>Provisions pour sinistres</b>									
Brut	<b>R0160</b>								85 998 475,42
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>								2 087 586,63
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>								83 910 888,78
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>								84 029 374,48
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>								83 156 049,69
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>								5 359 345,52
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>								
Meilleure estimation	<b>R0300</b>								
Marge de risque	<b>R0310</b>								
<b>Provisions techniques - Total</b>									
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>								89 388 720,00
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>								873 324,79
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0340</b>								88 515 395,21



	<h1>RAPPORT NARRATIF</h1> <h2>RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020</h2>	Version :	V1
		Date :	09/02/2021
		Statut :	En cours

### Etats S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Annex I  
S.19.01.21  
Sinistres en non-vie

#### Total des activités non-vie

Année d'accident 

20010	1
-------	---

#### Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	C0170
Précédentes	R0100	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>			
N-9	R0160														
N-8	R0170							15 424,82		5 318,62	761,48			761,48	21 504,91
N-7	R0180						3 465,91	24 870,46	-	-				-	28 336,38
N-6	R0190				2 706 613,93	28 056,89	2 889,03	-	-					-	2 737 559,85
N-5	R0200			52 960 007,22	3 148 008,06	78 410,30	15 200,04	-						-	56 201 625,62
N-4	R0210	432 786 947,10	54 356 585,10	4 475 861,81	104 362,29	11 389,39								11 389,39	491 735 145,69
N-3	R0220	423 559 379,80	58 137 408,68	3 068 220,34	150 821,11									150 821,11	484 915 829,92
N-2	R0230	433 506 257,95	44 826 304,10	2 832 557,22										2 832 557,22	481 165 119,28
N-1	R0240	431 621 350,77	43 763 171,74											43 763 171,74	475 384 522,51
N	R0250	378 944 860,14												378 944 860,14	378 944 860,14
<b>Total</b>	<b>R0260</b>													<b>425 703 561,09</b>	<b>2 371 134 504,31</b>



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2020

Version :	V1
Date :	09/02/2021
Statut :	En cours

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
Année		-	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00	7,00	8,00	9,00	10 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100												R0100	
N-9	R0160												R0160	
N-8	R0170												R0170	
N-7	R0180												R0180	
N-6	R0190			245 514,31									R0190	
N-5	R0200		3 535 858,21	902 450,10									R0200	
N-4	R0210	66 850 367,11	5 479 038,16	837 028,51									R0210	
N-3	R0220	64 229 999,78	6 384 768,33	821 493,24									R0220	
N-2	R0230	69 207 953,57	5 579 316,77	2 430 533,47									R0230	
N-1	R0240	62 468 710,95	13 356 847,91										R0240	
N	R0250	69 843 602,70											R0250	
												<b>Total</b>	R0260	85 696 083,60



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT REGULIER AU CONTRÔLEUR

Version :	V1
Date :	09/02/2021
Statut :	En cours

### Etats S.23.01.01 – Fonds propres

		Total C0010	Niveau 1 – non restreint C0020	Niveau 1 – restreint C0030	Niveau 2 C0040	Niveau 3 C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	407 421,92	407 421,92			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	409 863 871,01	409 863 871,01			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	410 271 292,93	410 271 292,93			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0500</b>	410 271 292,93	410 271 292,93			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0510</b>	410 271 292,93	410 271 292,93			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0540</b>	410 271 292,93	410 271 292,93			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0550</b>	410 271 292,93	410 271 292,93			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	175 448 405,22				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	43 862 101,31				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	2,34				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	9,35				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	410 271 292,93	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	-	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	-	
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	407 421,92	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous	<b>R0740</b>	-	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	409 863 871,01	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	<b>R0770</b>	-	3 814 028,09
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	<b>R0780</b>	-	516 641,16
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		631 422,20

	<b>RAPPORT NARRATIF</b> RAPPORT REGULIER AU CONTRÔLEUR	Version :	V1
		Date :	09/02/2021
		Statut :	En cours

Etats S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Annex I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	94 478 029,05		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12 359 370,90		
Risque de souscription en vie	R0030	4 248 373,54		
Risque de souscription en santé	R0040	112 195 981,77		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 53 790 413,81		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>169 491 341,45</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	15 792 287,55
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 248 537,50
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 9 586 686,28
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>175 448 405,22</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>175 448 405,22</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

	<b>RAPPORT NARRATIF</b> RAPPORT REGULIER AU CONTRÔLEUR	<b>Version :</b>	V1
		<b>Date :</b>	09/02/2021
		<b>Statut :</b>	En cours

Etats S.28.02.01 – Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>				
		C0010	C0020				
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b>	<b>R0010</b>	29 339 520,80	-				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				<b>C0030</b>	<b>C0040</b>	<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>			73 405 706,71	512 736 517,03		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>			9 750 342,98	6 041 662,97		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>						
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>						
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>						
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>						



# RAPPORT NARRATIF

## RAPPORT REGULIER AU CONTRÔLEUR

Version :	V1
Date :	09/02/2021
Statut :	En cours

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR <sub>(t,NI)</sub>	Résultat MCR <sub>(t,LI)</sub>
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	3 015 016,53

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			4 011 279,58	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 808 009,42	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				4 040 901 416,61

### Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	32 354 537,33
Capital de solvabilité requis	R0310	175 448 405,22
Plafond du MCR	R0320	78 951 782,35
Plancher du MCR	R0330	43 862 101,31
MCR combiné	R0340	43 862 101,31
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	43 862 101,31

### Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	29 339 520,80	3 015 016,53
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	159 098 925,79	16 349 479,43
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	71 594 516,61	7 357 265,74
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	39 774 731,45	4 087 369,86
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	39 774 731,45	4 087 369,86
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	39 774 731,45	4 087 369,86



Votre force mutuelle